Journal gratuit. Le contenu de ce dossier n'engage pas la rédaction de l'Avenir.

78
trimestriel
Juin 2025
Bureau de
dépôt : 6000
Charleroi

Ensemble, changeons la finance

Financité magazine

L'argent des personnes détenues

Comprendre les indices boursiers

« Comment rester libre malgré la contrainte de l'argent »

(Dans) LE PROFIT (comme) DANS LA MALADIE

J'aime l'argent *

* Responsable, durable, équitable. Au service de l'intérêt commun, de la planète et de ceux et celles qui la peuplent. L'argent que j'aime inclut tout le monde, protège l'environnement, et contribue à un avenir meilleur. **En fait, j'aime surtout les gens.**

Ce magazine est gratuit, mais vous pouvez soutenir notre action en devant membre. Vous aidez Financité à mettre la finance au service des citoyen·ne·s et de la transition. Pour 2 euros par mois ou 25 euros par an, vous recevez le Financité magazine directement chez vous et bénéficiez d'autres avantages réservés aux membres.

www.financite.be @financiteasbl membres@financite.be

QUI SOMMES-NOUS ?

Financité est un mouvement qui rassemble des citoyen·ne·s et des associations qui contribuent ensemble à remettre la finance et l'économie au service des citoyen·ne·s et de l'environnement. Pour Financité, encourager la transition écologique et sociale ainsi qu'œuvrer pour le bien commun passe par une finance plus juste, éthique et solidaire.

Au travers d'ateliers, de conférences, de formations, d'outils pédagogiques et d'accompagnement, Financité informe et mobilise pour changer la finance. Partout en Wallonie et à Bruxelles, des groupes de citoyen·ne·s se sont déjà formés pour développer des initiatives de monnaie locale et citoyenne, des coopératives de biens communs, des groupes d'épargne collective…

Tout le monde peut faire un premier pas pour renverser la machine financière. Parallèlement, Financité réalise des recherches sur la finance éthique et solidaire et développe des outils nouveaux pour le financement et la promotion de l'économie sociale. Le Financité magazine est une publication de Financité. Son but est de faire connaître la finance responsable et solidaire à un public le plus large possible.

Financité

Écriture : L'écriture inclusive et la féminisation des noms sont employés dans cette publication, quitte à parfois faire des « fautes » de français assumées, mais replaçant les femmes et les hommes sur un pied d'égalité.
Rédaction : rue Botanique 75, 1210 Bruxelles – 02 340 08 60 – info@financite.be – www.financite.be **Éditeur responsable :** Bernard Bayot. **Ont collaboré à ce numéro :** Bernard Bayot, Hicham Bekkali, Anne Berger, Lionel Boverie, Audrey Degée, Eric Dewaele, Anne Fily, Camille Giegas, Morgane Kubicki, Didier Palange. **Graphisme et mise en page :** Louise Laurent & Élise Debouny **Photo de couverture :** Freepik **Impression :** Les Éditions de l'Avenir

Financité est financé par

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Cofinancé par l'Union européenne

Financité est acteur de

L'ÉCONOMIE SOCIALE

SOMMAIRE

4 DOSSIER
(Dans) le profit (comme) dans la maladie

10 ACTUS

12 LA FINANCE EXPLIQUÉE
Les indices

14 EN TOUTE MAUVAISE FOIS
Sortez Adidas de la liste noire

15 LES EXPERT·E·S DU QUOTIDIEN
La seconde main en ligne

16 INTERVIEW
« Comment rester libre malgré la contrainte de l'argent »

18 ANALYSES
L'argent des personnes détenues
Partager son énergie : quels gains ?
Le casse du siècle

24 FINANCE SOLIDAIRE
Soutenir la presse libre
Du vin et du fromage
Investir solidaire, combien ça rapporte ?

27 TRANSITION
Durabilité : la marche arrière européenne

28 MONNAIES CITOYENNES
72 heures chrono : le cash, un atout majeur

30 LE MOUVEMENT FINANCITÉ
La persévérance et la mobilisation finissent par payer

31 CAMPAGNE
Changer de banque ou changer la banque

32 RÉGIONS

38 NOTRE ACTUALITÉ

39 OUI, MAIS

40 SANS FILTRE
Ne vendons pas la branche sur laquelle nous sommes assis·e·s !

CE QUE VOUS EN DITES

EN DIRECT DE NOS RÉSEAUX SOCIAUX

Pensez-vous que le secteur financier a un rôle à jouer dans l'éducation financière des plus jeunes ?

J'espère que les parents y mettront une fin de non recevoir. Dans l'état actuel des choses les banques ne rendront jamais heureux un enfant. Il leur faut uniquement la sécurité, l'amour de leurs parents afin que les enfants puissent faire des expériences, motrices sociétales en toute sécurité et dans la bienveillance.
Mme Delvaulx

Ce n'est pas le rôle des banques d'éduquer les enfants. Enfants qui d'ailleurs n'ont pas besoin de cela, ils sont très capables pendant leur adolescence de comprendre très vite le fonctionnement des divers systèmes de paiement (plus facilement qu'un adulte). Ne serait-ce pas plutôt un dressage du petit enfant pour le conditionner à devenir un bon petit ouvrier qui servira de son mieux le capital ?
Marc Winand

Pensez-vous que le banques doivent être davantage taxées sur leurs bénéfices ?

Les banques devraient être taxées sur leur empreinte carbone, qui est gigantesque compte tenu des milliards de financement qu'elles accordent aux entreprises des énergies fossiles (en Belgique principalement BNP Paribas Fortis, ING et Deutsche Bank).
Larry Moffett

Posons la question autrement. Il y a 11 millions d'habitant·e·s dans le royaume. Donc en moyenne chaque habitant·e participe environ 750 euros au bénéfice des banques. La question devient : ce service rendu par les banques vaut-il 750 euros de bénéfice au-dessus des frais de fonctionnement ? Poser la question ainsi recevra une réponse négative pour une grosse majorité de la population. Avec ces 750 euros, les personnes peu fortunées subsidient les personnes plus nanties et permettent à l'économie du pays de fonctionner. On pourrait parler d'un impôt pour faire tourner le schmilblick. Pour moi, c'est un peu chérot.
Marc Blasband

INSCRIVEZ-VOUS À NOS NEWSLETTERS QUOTIDIENNES ET RÉAGISSEZ SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX : WWW.FINANCITE.BE +

RÉPONDRE DE SES ACTES FINANCIERS

Bernard Bayot

Une étude, publiée dans « Nature Climate Change », le 7 mai, met en évidence que, au niveau mondial, les 10 % les plus riches sont responsables des deux tiers du réchauffement climatique[1]. Ou, pour présenter les choses autrement, si l'ensemble de la population avait émis autant que les 10 % les plus riches, le thermomètre aurait bondi de 2,9°C au lieu de 0,61°C entre 1990 et 2020. Cette nouvelle étude quantifie, pour la première fois, les émissions liées aux investissements des entreprises émettrices de CO_2 aux actionnaires et aux épargnant·e·s, qui en détiennent les parts.

Et cela pose la question de leur responsabilité. La coexistence des individus en société entraîne en effet des dommages résultant de l'entrecroisement des activités humaines. Si nous sommes victimes d'un dommage, nous allons chercher à en effacer les conséquences. Et si nous en sommes l'auteur·rice, à le réparer. Il en va de notre responsabilité, c'est-à-dire de notre capacité d'assumer nos actes et leurs conséquences. Mais aussi de notre capacité de vivre en société car l'impunité alimente les inégalités, affecte de manière disproportionnée les plus vulnérables et sape la confiance dans les institutions politiques.

Ceci concerne aussi les dommages environnementaux engendrés par une activité polluante. Le principe du pollueur-payeur qui consiste à faire réparer ces dommages par leurs auteurs est un principe juridique et économique fondamental de la politique environnementale de l'Union européenne. Ainsi, l'extension du marché carbone européen aux secteurs du bâtiment et des transports va renchérir à partir de 2027 le prix du transport carboné d'un particulier pour le rapprocher de son coût réel, en y intégrant ses externalités, à savoir les effets générés indirectement sur l'environnement.

Par contre, le même particulier dispose d'une totale impunité s'il consacre son épargne à financer des activités polluantes. Qui sont ces détenteur·rice·s d'actifs financiers impunis ? Essentiellement les 10 % les plus riches en Belgique qui, selon les statistiques de la Banque nationale de Belgique et de la Banque centrale européenne, possèdent 79 % des actions cotées. Une autre étude[2] avait déjà montré que la taxation des émissions liées aux actifs financiers est plus équitable qu'une taxe carbone touchant l'ensemble de la population qui, si elle n'est pas complétée par des mesures d'accompagnement, pèse sur les faibles revenus.

Il est donc essentiel et urgent de supprimer cette impunité génératrice d'irresponsabilité et d'appliquer le principe du pollueur-payeur également à celles et ceux qui détiennent les actifs financiers, sous peine de compromettre le droit d'existence de chacun. ■

1. Schöngart, S., Nicholls, Z., Hoffmann, R. et al. High-income groups disproportionately contribute to climate extremes worldwide. Nat. Clim. Chang. (2025)
2. Chancel, L., Bothe, P. & Voituriez, T. The potential of wealth taxation to address the triple climate inequality crisis. Nat. Clim. Chang. 14, 5–7 (2024)

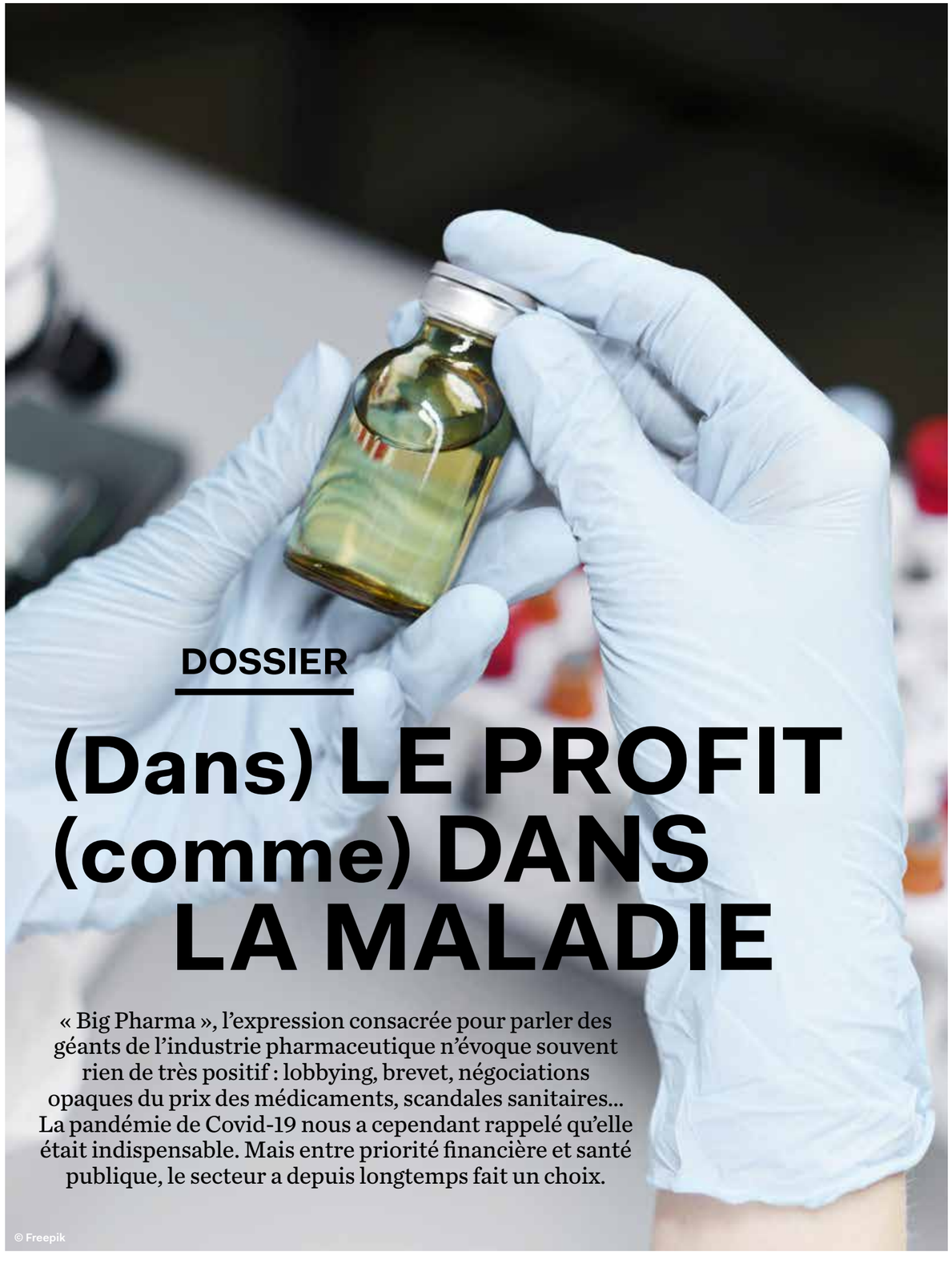

DOSSIER

(Dans) LE PROFIT (comme) DANS LA MALADIE

« Big Pharma », l'expression consacrée pour parler des géants de l'industrie pharmaceutique n'évoque souvent rien de très positif : lobbying, brevet, négociations opaques du prix des médicaments, scandales sanitaires... La pandémie de Covid-19 nous a cependant rappelé qu'elle était indispensable. Mais entre priorité financière et santé publique, le secteur a depuis longtemps fait un choix.

© Freepik

SOIGNER OU GAGNER

90 % des profits réalisés par l'industrie pharmaceutique sont réservés aux actionnaires.

Morgane Kubicki

Il aura fallu moins d'un an pour développer plusieurs vaccins contre la Covid-19. Un exploit, surtout quand on sait que nombre de maladies qui affectent des pays moins bien lotis depuis des décennies n'en possèdent toujours pas. Dans le cas de la pandémie de coronavirus qui a paralysé nos activités pendant des mois, les précommandes massives de nombreux États qui ont financé la recherche et la production et fini par payer le vaccin au prix fort ont sans doute encouragé l'industrie à trouver rapidement un vaccin. Pfizer, BioNTech et Moderna ont engrangé un bénéfice record de 34 milliards de dollars en 2021.

« *Généralement, l'industrie pharmaceutique préfère investir dans le développement de médicaments plutôt que de vaccins. Il est en effet plus rentable de commercialiser un médicament qui traite une maladie qu'un vaccin qui peut y mettre fin* », rappelle cependant Arnaud Zacharie, Secrétariat général du CNCD-11.11.1.

La Belgique en sait quelque chose. Selon l'Association générale de l'industrie du médicament (Pharma.be), en 2024, les exportations biopharmaceutiques totales s'élevaient à 79 milliards d'euros pour la Belgique. Le montant est en baisse légère (1,4 %) par rapport à l'année 2023, mais cela n'empêche pas le secteur biopharmaceutique d'être le plus grand exportateur de notre pays.

Cette omniprésence du secteur pharmaceutique place aussi la Belgique en tête du classement européen pour les investissements en « recherche et développement », comprendre les procédures pour développer de nouveaux médicaments. Notre pays est également deuxième en nombre de demandes de brevets par habitant·e·s. Pas question donc pour les Régions de se passer de ce secteur de poids. Côté wallon, il fait partie du plan Marshall créé en 2006 en mobilisant 130 entreprises et 400 centres de recherche. Au nord du pays, la Région a lancé il y a bien longtemps le Vlaams Instituut voor Biotechnologie.

Dans les deux cas, il s'agit d'encourager la recherche de ce secteur vu comme un excellent pourvoyeur d'emplois : plus de 1 000 entreprises, 44 738 emplois direct ou 140 835 postes si on compte aussi les emplois indirects et induis. « Car chaque emploi dans le secteur biopharmaceutique est directement et indirectement à l'origine de trois fois plus d'emplois en Belgique, en partie en raison des nombreuses collaborations dans le vaste écosystème », affirme Pharma.be. Ces emplois sont dans les mains de quelques firmes. Dans la recherche et le développement, l'entreprise UCB Biopharma s'accorde plus de deux tiers du chiffre d'affaires. Dans la fabrication, Janssen Pharmaceutica, GSK Biologicals et Zoetis Belgium représentent 81 % du chiffre d'affaire et plus de la moitié des emplois.

Le secteur est vu comme un excellent pourvoyeur d'emplois avec plus de 1 000 entreprises et 140 835 postes.

© Freepik - aleksandarlittlewolf

Le prix de l'emploi

Avec la menace permanente de délocaliser l'emploi (trois quarts des emplois sont le fait d'entreprises contrôlées depuis l'étranger) et sa force de négociation, l'industrie pharmaceutique belge est surpuissante. Cela se reflète aussi dans le prix des médicaments pourtant fixé par le SPF Economie. La firme qui souhaite commercialiser un médicament lui adresse une demande de fixation de prix, justifiant des coûts de production, d'importation, de recherche et développement, mais aussi les charges salariales, frais de publicité et de vente. À ces éléments, on rajoute une marge pour l'entreprise qui produit (une marge de 10 % est généralement admise si le médicament est fabriqué et de 5 % si le médicament est importé). Tous ces éléments sont analysés et négociés entre les membres de la Commission des prix où l'industrie pharmaceutique domine. Vient ensuite la Commission de remboursement des médicaments, où le poids des mutuelles est plus important, mais où il semblerait que les firmes n'hésitent pas ensuite à négocier des contrats directement avec le·la ministre en charge si les recommandations ne les arrangent pas.

Les dix premiers groupes mondiaux génèrent 39 % du chiffre d'affaires total

De quoi agacer Solidaris qui a répondu il y a deux ans avec sa campagne « Le juste prix des médicaments », affirmant que les firmes exigent des prix bien trop élevés pour leur médicament, négociés dans l'opacité la plus totale. La mutualité demande de mettre en place le modèle du « fair price » où le prix du médicament se base sur les coûts de recherche, de production et de vente tout en garantissant des marges raisonnables (minimum 8 %) à l'industrie. L'utilisation de ce modèle permettrait de payer, chaque année, un milliard d'euros en moins à l'industrie pharmaceutique, soit près de 20 % du budget actuel. Plutôt que d'alimenter les surprofits de l'industrie pharmaceutique, Solidaris plaide pour que cet argent serve à mieux rembourser les soins de santé des patient·e·s. Actuellement, un·e Belge consacre 550 euros par an aux médicaments. 218 euros viennent de sa poche et 332 euros sont remboursés par l'assurance soins de santé obligatoire.

Des médicaments plus abordables

Pour faire baisser le prix des médicaments, la question des brevets est centrale. La mise sur le marché de versions génériques d'un médicament rend immédiatement plus abordable le traitement. Sans surprise, les groupes pharmaceutiques militent plutôt en faveur d'une extension de la durée des brevets, affirmant que cela stimulerait l'innovation. Mais il s'agit surtout de profiter de la période du brevet pour vendre à prix élevé un médicament parfois très peu cher à produire. L'Université d'Oxford avait par exemple estimé le coût de fabrication du Sovaldi, un médicament contre l'hépatite C, à moins de 100 euros pour les trois mois de traitement alors qu'il était commercialisé 41 000 euros, soit 41 fois plus.

Si par le passé les grandes entreprises du pharma mettaient en avant le coût du développement pour justifier des prix élevés sur les médicaments, elles préfèrent aujourd'hui parler de la valeur thérapeutique du médicament. Ce changement de méthode est loin d'être un hasard. « *Par le passé, les prix des médicaments étaient déterminés principalement par rapport aux investissements engagés dans la recherche et le développement (R&D). Aujourd'hui, à la suite de nombreuses fusions – acquisitions, qui définissent ce secteur, la R&D a été fortement décentralisée. Via ces opérations, les entreprises se développent tout en réduisant leurs coûts de recherche et les risques financiers. La R&D représente ainsi en moyenne 15 % du chiffre d'affaires, tandis que le marketing atteint 25 % et les marges bénéficiaires 20 %* », affirme Olivia Babuty dans l'étude de Novethic intitulée « Big Pharma : la financiarisation du secteur lui sera-t-elle fatale ? ».

Cette concentration a eu pour effet d'augmenter la rentabilité des géants du pharma : de 10 % en 1980 à 22,9 % en 2015. Il faut dire que le secteur a connu une vague de fusions et acquisitions importante ce qui a créé des groupes d'une taille démesurée. À titre d'exemple, les dix premiers groupes mondiaux génèrent 39 % du chiffre d'affaires total. Des noms bien connus comme Novartis, Pfizer, Sanofi ou Johnson&Johnson contrôlent la majorité de la fabrication des médicaments. Et ce n'est ni les travailleur·euse·s ni les malades qui ont profité de cette hausse de rentabilité. Car sur les 1 000 milliards de profits réalisés depuis 1999, 90 % ont été réservés aux actionnaires.

Dans « The financialisation of Big Pharma », Rodrigo Fernandez et Tobias J. Klinge ont analysé les dividendes versés par les 27 principales entreprises pharmaceutiques entre 2000 et 2018. Ils notent que ces derniers ont largement augmenté. Les dividendes représentaient en effet autant que 88% du montant investi dans la recherche et le développement en 2000, contre 123 % de ce poste de dépense 18 ans plus tard. Pour permettre aux entreprises pharmaceutiques de distribuer de telles sommes aux actionnaires, l'industrie a eu deux stratégies : ne pas augmenter les investissements essentiels et augmenter de manière exponentielle le prix des médicaments. « *Les bénéfices sont détournés des activités opérationnelles pour être réinvestis sur les marchés financiers ou thésaurisés en vue d'une utilisation (financière) ultérieure, comme les fusions-acquisitions* », affirment les auteurs de l'étude. De quoi se permettre de dépenser encore moins en recherche et récompenser davantage l'actionnaire. ■

Les dividendes représentaient en effet 88 % du montant investi dans la recherche et le développement en 2000, contre 123 % en 2018.

© Freepik - gpointstudio

INFLUENCE

Parmi ce vaste écosystème qui crée de l'emploi, Big Pharma (l'expression consacrée pour parler des gros groupes de l'industrie pharmaceutique) ne se prive pas pour promouvoir ses activités. Au niveau européen, pour influencer les autorités, l'industrie pharmaceutique emploie 300 lobbyistes et dépense 41 millions d'euros par an.

Niveau belge, une enquête journalistique publiée en 2022 par quatre médias belges (De Tljd, Knack, Le Soir et Médor) a analysé près de 134 000 transferts financiers de l'industrie pharmaceutique vers les organisations et professionnel·le·s de santé. Ces versements doivent être déclarés dans un registre, baptisé betransparent, que l'association EuroForDocs a pu reconstituer et partager avec les quatre médias partenaires. Résultat : entre 2017 et 2020, plus de 875 millions d'euros de dépenses payées par l'industrie au profit de médecins, universités, associations de patient·e·s ou hôpitaux basés en Belgique. « *La curiosité, c'est que l'article 10 de la loi sur les médicaments interdit à tout professionnel de la santé de recevoir un don sauf s'il a une valeur négligeable. Mais s'ils sont accordés à des ASBL comme un hôpital ou une association scientifique, ces dons sont tolérés. Idem pour le soutien financier envers les associations de patients* », soulève l'enquête. Et ça marche. Selon le professeur Manuel Morrens de l'Université d'Anvers, « *les quatre antipsychotiques les plus prescrits dans son institution correspondaient, dans le même ordre… aux produits des quatre firmes qui passaient le plus souvent rendre visite aux médecins* ». ■

PRENDRE SOIN DE LA SANTÉ

Un système de soin qui prend en charge tout le monde n'est généralement pas rentable.

Morgane Kubicki

En janvier 2022, la France découvre le scandale Orpea. Le livre *Les Fossoyeurs* de Victor Castanet décrit avec précision les maltraitances que subissent les personnes âgées logées dans les établissements du groupe et la pression exercée sur le personnel. Orpea n'a qu'une obsession : réduire le budget de soins de santé pour maximiser le profit et plaire aux actionnaires qui ne savent rien des dysfonctionnements au sein des établissements.

L'affaire soulève aussi un aspect plus fondamental : un service de soin de santé universel n'est généralement pas rentable. Les systèmes à but non lucratif fondés sur la solidarité et suffisamment financés peuvent absorber les coûts et les répartir sur la population entière. À l'inverse, « *les systèmes à but lucratif tenteraient généralement d'exclure les personnes avec des besoins spéciaux ou défavorisées d'une quelconque manière. Ainsi les assurances maladies privées à but lucratif excluent les personnes souffrant d'une maladie préexistante ou leur font payer plus cher », rappelle le rapport* « La santé, une marchandise ? » publié par une coalition d'acteurs de la société civile. C'est le cas des maisons de repos, des assurances, mais aussi des hôpitaux.

© Martha Dominguez de Gouveia - Unsplash

Au 1er janvier 2023, sur les 103 hôpitaux belges, 30 % étaient « publics », c'est-à-dire gérés par une commune, une intercommunale, une province ou une région. Le reste est organisé sous forme d'ASBL, spécificité belge historique, cette catégorie d'établissement étant principalement le fait de mutualités, universités ou de congrégations religieuses. La loi sur le financement des hôpitaux ne fait aucune distinction entre les hôpitaux publics ou privés. Leur principale source de financement reste la répartition du budget global des hôpitaux entre tous les hôpitaux, qui représente plus d'un tiers du portefeuille. Viennent ensuite les rétrocessions d'honoraires des médecins (37 %), les forfaits INAMI (4 %), les produits pharmaceutiques et assimilés (21 %). Mais « *si les hôpitaux, publics comme privés, ont été financés de manière substantielle par des moyens publics, on observe une tendance à la réduction de l'engagement de l'État,* note l'étude "La santé, une marchandise ?" *La rentabilité économique s'introduit donc dans l'hôpital via des administrateurs indépendants dans les comités de gestion qui considèrent l'hôpital comme une entreprise avec des ratios financiers à respecter. Les services rentables seront dès lors privilégiés, la sous-traitance favorisée, afin d'essayer de maintenir l'équilibre.* »

Un hôpital sur deux a perdu de l'argent en 2022.

Le budget moyen des hôpitaux a augmenté de 34 % ces cinq dernières années, passant de 7,4 milliards d'euros en 2019 à 9,9 milliards d'euros en 2023. Cependant, l'enquête MAHA réalisée chaque année par Belfius relève qu'un établissement sur deux a perdu de l'argent en 2022. La faute aux coûts qui augmentent plus vite que les revenus, mais aussi à des problèmes plus structurels : absentéisme, difficulté de recruter, transition vers l'hospitalisation sans nuitées à l'hôpital, etc.

Dans l'hôpital public, les actionnaires (communes, provinces…) ont la responsabilité de prendre en charge les déficits alors que leur situation financière ne leur permet pas. Pour les hôpitaux privés, il s'agit de rendre des comptes aux banques qui les financent. ■

DEUX FOIS SOLIDAIRE

140 maisons médicales en Wallonie et à Bruxelles propose un système qui ne rémunère pas les soins à l'acte.

Morgane Kubicki

En avril 1964, la Belgique connait une première mondiale en matière de conflit social : une grève des soins de santé. L'écrasante majorité des dix mille médecins belges partent en effet en guerre contre une loi, la loi Leburton, qui vise à diminuer les pertes de la sécurité sociale et réguler le prix des consultations. C'est suite à ce conflit que se crée l'INAMI. En concertation avec les acteur·rice·s concerné·e·s, l'institut élabore alors les règles pour le remboursement des soins de santé, des médicaments et du matériel médical. Mais, pour certains médecins, cette grève soulève aussi la question de la marchandisation de leurs prestations. En tant qu'indépendant·e·s, ils et elles « profitent » du pot commun de la sécurité sociale. Au lieu d'accumuler du profit en soignant des maladies, ne vaudrait-il pas mieux se faire rémunérer sur un principe de prévention de ces maladies ?

C'est sur cette réflexion que se créent les maisons médicales : une équipe pluridisciplinaire composée de différents métiers (médecins, kinésithérapeutes, infirmier·e·s, accueillant·e·s, gestionnaires, travailleur·euse·s sociaux·ales, psychologues, diététicien·ne·s, dentistes, …). Dans ce principe, plutôt que de rembourser chaque acte, la mutuelle s'engage à payer un forfait fixe par patient·e à la maison médicale, quelle que soit sa consommation de soin.

En plus de soulager administrativement le·la patient·e, cela encourage la maison médicale à l'autonomiser et le·la maintenir en santé. C'est la politique de prévention qui prime avec une continuité des soins entre tous les métiers qui composent la structure. « *Si on prend en compte toutes les variables, y compris le fait que les patients et patientes des maisons médicales vont moins aux urgences par exemple, le système de la maison médicale coûte moins cher à la sécurité sociale. Tout le monde se retrouve gagnant* », affirme Fanny Dubois, secrétaire générale de la Fédération des maisons médicales.

© cdc - Unsplash

La mutuelle s'engage à payer un forfait fixe par patient·e, quelle que soit sa consommation de soin.

Chaque maison médicale gère entre 2 000 et 5 000 patient·e·s. Alors qu'un cinquième des Belges bénéficient d'interventions majorées, une aide financière qui vise à soutenir les ménages aux revenus modestes, un·e patient·e sur deux en maison médicale bénéficie de ce statut. Une spécificité revendiquée par la Fédération : « *On défend aussi la mixité sociale. Les ménages plus aisés savent que leur forfait sert en partie à des ménages plus à risque où les déterminants sociaux font qu'ils auront besoin de plus d'accompagnement. Rien ne finance le préventif. La sécurité sociale, c'est la solidarité au niveau macroéconomique. Les maisons médicales, c'est la solidarité au niveau micro.* » ■

EUROPE

CHANGER DE NOM, PAS D'IDÉE

Depuis le début de l'année, une drôle de tendance est apparue chez les gestionnaires de fonds d'investissement : changer de nom. C'est que, depuis le 21 mai, l'Autorité européenne des marchés financiers leur interdit d'utiliser un terme lié à la durabilité s'ils ne la respectent pas. Pour se dire vert, il faudra donc le pratiquer. Est-ce que cela va pousser les gestionnaires à plus de rigueur dans leurs investissements ? Pas sûr. « *Selon Morningstar, 359 fonds ont changé de nom au premier trimestre, contre une centaine le trimestre précédent, auxquels s'ajoutent 315 changements entre le 1er avril et le 16 mai* », *note Novethic. Ce changement est loin d'être cosmétique : « Si les fonds avec les mots "climat", "environnement", "durable" ou "impact" doivent respecter les exclusions, ce n'est pas le cas de ceux contenant "transition", "social" ou "gouvernance"* », rappelle le média.

© David Thielen - Unsplash

BELGIQUE

VDK, PREMIÈRE BANQUE BELGE À FAIRE CERTIFIER SES OBJECTIFS CLIMATIQUES

À l'heure où le secteur bancaire est souvent pointé du doigt pour son impact climatique, vdk banque franchit une étape importante. Elle devient la première banque belge à faire valider ses objectifs de réduction d'émissions par la Science Based Targets Initiative (SBTi), un cadre de référence international. Une avancée qui montre qu'une autre finance est possible, plus alignée sur les enjeux environnementaux et les attentes citoyennes.

BELGIQUE

LES BELGES N'ONT JAMAIS ÉTÉ AUSSI RICHES

Les Belges n'ont jamais eu autant d'argent : leur patrimoine net a bondi de 6 %, atteignant 1 264 milliards d'euros, un sommet historique. Plus d'un tiers de ce patrimoine reste placé sans risque, notamment sur des comptes d'épargne, à vue ou à terme. Mais l'augmentation de la richesse des Belges l'année dernière est en grande partie due à l'augmentation de la valeur des actifs financiers qu'ils·elles ont dans leur portefeuille. Plus 5 milliards d'euros pour les actions cotées, plus 4 milliards d'euros pour les actions non cotées et une augmentation de pas moins de 30 milliards d'euros pour les fonds d'investissement pendant que les assurances-vie ont enregistré une progression de 15 milliards d'euros. Cette hausse bénéficie donc surtout à ceux et celles qui avaient déjà un patrimoine conséquent.

© Unsplash

BELGIQUE

PAUVRES BANQUES

Les quatre grandes banques ont ensemble clôturé 2024 avec un bénéfice en baisse de 1,8 % par rapport à l'année précédente. « Un bénéfice en chute, mais bien supérieur à 2022 », note toutefois L'Echo. Car ensemble, elles affichent tout de même un bénéfice net de 8,35 milliards d'euros. En 2022, ce montant s'élevait à 7,2 milliards d'euros. Toutes les banques notent visiblement un effet négatif de la baisse des taux d'intérêt décidés par la Banque centrale européenne. Les banques commerciales ont toutes un compte auprès de la banque centrale où elles placent leurs réserves obligatoires ainsi que leur excès de liquidité. Ces dépôts, désormais rémunérés un peu en deçà de 3 %, constituent une source de revenu importante pour les banques commerciales, surtout qu'elles avaient pris soin de ne pas trop relever la rémunération offerte sur les comptes d'épargne de leurs client·e·s pour profiter d'une marge importante. Lorsque la Banque centrale européenne a commencé à annoncer une baisse de ses taux, par contre, elles n'avaient pas hésiter à rapidement la répercuter. De nombreuses banques ont déjà baissé les taux de leurs comptes d'épargne et ne s'arrêteront probablement pas là.

© Unsplash

PAYS-BAS

PAYS-BAS

Face à d'éventuelles interruptions des paiements électroniques, les banques néerlandaises conseillent aux citoyens de conserver des espèces chez eux : 70 euros par adulte et 30 euros par enfant, pour couvrir trois jours de dépenses essentielles. Cette mesure vise à anticiper des situations d'urgence, telles que des cyberattaques ou des perturbations du système bancaire. En Belgique, Febelfin, la fédération du secteur financier, ne juge pas nécessaire de suivre cet exemple, estimant que les banques et commerces sont préparés à d'éventuelles perturbations.

LIRE, VOIR, ÉCOUTER

LES FEMMES RICHES NE COURENT PAS LES RUES

L'argent a-t-il un genre ? Le constat dressé par Les femmes riches ne courent pas les rues, le documentaire en deux volets de Véronique Préault, ne laisse guère de place au doute et met en lumière des inégalités qui se forment dès l'enfance et perdurent tout au long de la vie.
Disponible sur Arte, 2 épisodes de 52min

UNE LECTURE FÉMINISTE DE LA DETTE

Luci Cavallero et Veronica Gago ont rassemblé des témoignages de femmes confrontées à la précarité et à l'endettement ainsi que de leurs modes d'auto-organisation et de résistance. Le texte met en évidence les conséquences des politiques néolibérales sur les services publics, avec en corollaire une explosion de l'endettement privé, domestique, pour assurer la satisfaction de besoins vitaux.
Editions Syllepse, 160 pages, 12 euros

LA MONNAIE, DE MAIN EN MAIN

A l'occasion des 20 ans de l'euro, La Monnaie de Paris et Le Monde reviennent sur la création d'une monnaie pérenne et partagée par 338 millions de personnes, un événement économique et social sans précédent et explorent l'avenir de la monnaie physique, mais aussi l'artisanat d'art et d'industrie, le savoir-faire de précision…
Disponible sur le site du Monde, 5 épisodes de 17 min

Votre exemplaire gratuit !

TENTEZ DE GAGNER UN DES 5 EXEMPLAIRES DE « L'ARGENT DES GENS »

Envoyez un mail à didier.palange@financite.be
et 5 heureux·ses gagnant·e·s seront tiré·e·s au sort.
Concours réservé aux membres Financité.

les indices

Les investisseur·euse·s, jeunes en particulier, sont de plus attirés par les fonds indiciels qui se contente de suivre un marché plutôt que de sélectionner volontairement des entreprises.

Morgane Kubicki

« Le Dow Jones est en recul de 3 points pendant que le CAC40 clôture en hausse de 8 %. » Les points bourse se font peut-être de plus en plus rares à la radio ou à la télévision, mais produisent inlassablement la même musique : une succession de noms d'indices qui clôturent en hausse ou en baisse mais qui n'évoquent pas grand-chose à la majorité des auditeur·rice·s. Les indices sont pourtant essentiels pour mesurer la bonne tenue d'une économie, d'une zone géographique ou d'un secteur… si pour autant on estime que la bourse est un indicateur valable de bonne ou mauvaise santé.

Quand on dit qu'une bourse est en hausse ou en baisse, on se réfère généralement à son indice principal. En Belgique, c'est le BEL20 qui fait office de référence. Il regroupe les 20 plus grosses sociétés cotées en Belgique. Chacune « pèse » sur l'indice en fonction de sa taille. Si les actions de la plus importante société du BEL20 sont en hausse, cela aura donc plus de poids que si les actions de la plus petite sont en baisse. Les indices sont donc un moyen de suivre les performances d'un marché spécifique et de le comparer. Si le BEL20 fait mieux que le CAC40 (composé des 40 plus grosses sociétés cotées en France), cela veut donc dire que la Belgique fait mieux que la France. S'il fait mieux que le Dow Jones, cela veut dire que les plus grosses sociétés cotées belges sont plus prisées que les plus grosses sociétés cotées américaines.

Mais les indices ne sont pas seulement un moyen de comparer les marchés entre eux. Ils servent aussi à comparer les performances des gestionnaires de fonds.

Imaginez-vous gestionnaire de fonds d'investissement. Vous avez une somme qui vous a été confiée par différent·e·s investisseur·euse·s, disons 1 000 euros (vous gérez un tout petit fonds par rapport à vos concurrent·e·s, toutes nos excuses !). Vous allez répartir ces 1 000 euros en achetant des actions et des obligations des entreprises belges que vous aurez sélectionnées parce que vous pensez qu'elles se portent bien. À la fin de l'année, vos 1 000 euros se sont peut-être transformés en 1 100 euros car vous avez fait quelques opérations (achats et ventes) bien senties et votre fonds affiche donc un rendement de 10 %. Vous êtes satisfait·e, mais sur la même période, le BEL20 a augmenté de 12 %. Raté, vous n'avez pas fait mieux que le marché.

Au lieu de sélectionner scrupuleusement les entreprises, ces fonds répliquent fidèlement un indice de référence.

Personne ne bat le marché

Avec votre fonds, vous avez fait ce que l'on appelle la gestion « active ». Vous avez analysé les chiffres, choisi des entreprises prometteuses… vous y avez passé du temps. Et pourtant, votre chance de battre le marché était faible. Le gestionnaire de fonds Easyvest affirme que 38 % des gestionnaires de fonds belges sont capables de battre le marché mondial sur l'année. Ceux qui réussissent à battre le marché deux années consécutives ne sont plus que 15 %. Seul un petit pourcent parviennent à faire mieux sur 5 ans. Face à ce constat, des gestionnaires plus fainéant·e·s ont choisi la gestion passive. Le principe est simple : au lieu de sélectionner scrupuleusement les entreprises, ces fonds répliquent fidèlement un indice de référence. Dans le cas du BEL20, vous auriez donc acheté pas mal d'actions de AB Inbev et Umicore, un peu moins de KBC et Ageas, encore un peu moins de Solvay… et ainsi de suite. Vous auriez ainsi créé un fonds indiciel.

Si vous n'avez pas assez de sous pour opérer une réplication physique totale, vous pourrez toujours choisir d'optimiser en choisissant quelques titres connus pour se comporter globalement comme l'indice. Cela dépendra de la taille de votre fonds, de la disponibilité des titres qui composent l'indice et des frais d'achat et de vente.

Dernière étape, si les parts de votre fonds peuvent elles-mêmes être achetées ou vendues en bourse (ou, pour faire court, que votre fonds est lui-même coté en bourse), vous aurez créé un « exchange-traded-fund », ou un ETF).

Une idée pas si nouvelle

Le premier à avoir eu cette idée s'appelle Richard Allen Beach. En 1967, il décide de créer un fonds basé sur le Dow Jones (qui repose sur la capitalisation boursière de 30 des plus grosses entreprises cotées aux États-Unis).

L'idée, c'est que personne ne fait mieux que le marché à long terme. À part peut-être Warren Buffet, 94 ans, surnommé « l'Oracle d'Omaha » et connu pour toujours réaliser de très juteuses opérations boursières, difficile de toujours avoir raison. Cela dit, même lui a conseillé les fonds indiciels.

Composition du BEL20

PHYSIQUE OU SYNTHÉTIQUE

Un fonds indiciel physique est composé de toutes les actions des sociétés de l'indice. La répartition du capital investi est égale à la répartition dans l'indice lui-même. La valeur de toutes les actions du fonds additionnées augmente ou diminue en fonction de l'indice.

À l'inverse, un fonds indiciel synthétique n'achète pas les actions elles-mêmes. Il conclut un accord avec une autre partie (une banque) qui lui verse un rendement basé sur la performance de l'indice choisi. Si l'indice fait mieux que ce qui est prévu dans le contrat, la banque doit payer le gestionnaire du fonds. Si l'indice fait moins bien, c'est le gestionnaire qui paie la banque. ■

Il faut dire que ce type de fonds présentent aussi un autre avantage de taille : les coûts. Dans un fonds « actifs », le·la gestionnaire s'octroie des frais de gestion pour toutes ses recherches et opérations quotidiennes. Dans le cas des fonds indiciels, il « suffit » de refléter fidèlement l'indice que vous avez choisi et faire des adaptations à la marge en fonction de l'évolution du marché. Voilà qui permet de réduire les frais de gestion au minimum, et donc améliorer la performance nette.

Selon Morningstar, il y a désormais presque autant d'argent placé via des fonds indiciels que des fonds actifs. L'Autorité des marchés et services financiers (FSMA) tient également des statistiques sur les placements des investisseur·euse·s belges et affirme que les investissements en Exchange-Traded Funds (ETF) sont de plus en plus prisés. Les jeunes, en particulier, investissent de plus en plus dans ces fonds indiciels.

Depuis quelques années, la gestion passive s'est invitée dans les fonds dits « socialement responsables ». Il existe de fait des indices « bas carbone » qui regroupent par exemple les plus grosses sociétés cotées mais qui ont une empreinte carbone restreinte ou dont l'activité est alignée avec l'accord de Paris. Mais comme pour les fonds classiques, le processus de sélection des entreprises qui constituent l'indice reste parfois très laxiste et considère facilement qu'une entreprise est durable ou, au moins, un peu moins pire que les autres. Certain·e·s estiment toutefois que seul un investissement réfléchi, sélectif et suivi (ce qui implique de se rendre aux assemblées générales et d'y voter en accord avec ses valeurs) peut véritablement être durable. ■

ALAIN VESTIR
chargé de relations éthiques

Sortez Adidas de la liste noire

Mesdames et Messieurs de Financité, selon vous, on ne pourrait pas investir dans Adidas lorsque l'on développe un fonds durable. Il faudrait vraiment que vos analystes qui se placent en gardien·ne·s de l'éthique apprennent à regarder plus loin que le bout de leur nez.

© Camilla Carvalho - Unsplash

En 2023, Adidas a réduit ses émissions totales de gaz à effet de 24 % par rapport à l'année précédente. Bien sûr, ce chiffre ne prend pas en compte l'utilisation de nos produits. Mais sur les éléments que nous maitrisons, c'est-à-dire nos fournisseurs et nos matières premières, avouez que cela représente une avancée colossale.

Nos produits viennent de plus de 40 pays et sont vendus sur 100 marchés. Comprenez donc que vous critiquez une organisation complexe, mais que notre engagement pour l'environnement et les droits humains n'en est pas moins fort.

Nous avons donc développé une approche de diligence raisonnable qui cible les lieux, les processus ou les activités à haut risque qui requièrent la plus grande attention et sur lesquels nous sommes en mesure d'exercer une influence afin d'atténuer ou de remédier aux problèmes, le cas échéant.

Quel choc lorsque nous avons lu l'enquête du Wall Street Journal en 2019 sur ces usines de fil qui ont « recruté » un certain nombre de travailleur·euse·s d'origine ouïghoure. Heureusement, nous avions déjà interdit à nos fournisseurs d'embaucher des travailleur·euse·s par l'intermédiaire d'agences gouvernementales du Xinjiang en 2016, se disant préoccupé par le travail forcé et la discrimination. Nous avons été tout aussi choqué·e·s d'apprendre qu'une usine affichait notre logo sur son site web et son bâtiment alors qu'elle n'est pas autorisée dans notre chaîne d'approvisionnement.

En 2022, nous avons appris comme vous la grève qui s'est tenue chez un de nos fournisseurs au Cambodge. 1 000 travailleurs et travailleuses se sont en effet rassemblé·e·s dans l'usine de chaussure avec une liste de 35 revendications. Parmi elles, un accès plus facile aux vendeur·euse·s de nourriture pour lutter contre la faim et l'épuisement, par exemple. Notre fournisseur a donné une suite favorable à ces demandes. La problématique des salaires en retard et du paiement des heures supplémentaires était encore à traiter. Si les autorités sont intervenues, ce n'est pas dans le but d'empêcher les responsables syndicaux d'exercer librement leurs droits. Comme nous l'avons déjà dit, Adidas s'est engagé à respecter des pratiques de travail équitables, des salaires équitables et des conditions de travail sûres dans l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement mondiale. Les dirigeant·e·s syndicaux ont été réintégré·e·s, mais il est vrai que les mesures correctives ne prévoient pas le versement d'arriérés de salaires à tous les travailleur·euse·s. ■

Que fait Financité ?

N'en déplaise à notre correspondant imaginaire, chaque année, Financité publie le rapport sur l'investissement socialement responsable (ISR) qui dresse un état des lieux du marché de l'ISR en Belgique. Financité développe également une liste noire, qui reprend les États ou entreprises qui ne respectent pas les principes contenus dans les conventions internationales ratifiées par la Belgique ainsi que trois listes thématiques (nucléaire, armement et activités climaticides).

Adidas est épinglée dans la liste noire « droits fondamentaux » pour non-respect du droit social appliqué aux entreprises, plus spécifiquement du travail forcé et la prévention des accidents. Le groupe est présent dans 9 fonds dits « durables » commercialisés en Belgique.

Financité magazine | TRIMESTRIEL N°78 | JUIN 2025
Avec le soutien de : loterie nationale

La seconde main en ligne

Chère Tante Oseille, j'achète souvent des vêtements de seconde main en ligne. Le choix est vaste, abordable et les habits me sont envoyés directement. Mais à force, je me demande : il vaut mieux acheter un t-shirt de seconde main livré à la maison ou un vêtement neuf dans un magasin physique ?

Tante Oseille vous répond

À première vue, il est vrai qu'une application comme Vinted a tout pour te plaire : un choix très large, accessible facilement et rapidement, à un prix raisonnable et avec une empreinte écologique limitée par rapport au neuf. Mais en y regardant de plus près, la plateforme lituanienne créée il y a 15 ans a tendance à alimenter la surconsommation.

Les achats neufs évités grâce à la plateforme compensent tout juste les émissions liées au transport des vêtements.

En 2023 Vinted a fait paraître un rapport très complet sur son impact climatique. L'étude compare les émissions de la plateforme (principalement dues au transport) à une situation où tous les vêtements auraient été achetés neufs. Le bilan est largement positif avec 453 000 tCO_2 évitées. Autre bonne nouvelle : 40 % des achats faits sur Vinted remplaceraient un achat neuf ! Tu fais les comptes ? Cela signifie bien que dans 60 % des cas, les client·e·s n'auraient rien acheté ou bien auraient choisi une autre solution de seconde main, peut-être plus proche de leur domicile. En réalité, avec ses prix réduits, Vinted pousse bien à la consommation. Les achats neufs évités grâce à la plateforme compensent tout juste les émissions liées au transport des vêtements de seconde main.

Il faut aussi noter que le succès de la seconde main en ligne fait du mal aux petits acteurs de la seconde main en magasin. Des organisations comme les Petits Riens rencontrent ainsi de plus en plus de difficultés à accéder à des vêtements de seconde main de qualité pour soutenir leurs activités de solidarité, alors même que la réglementation leur impose de plus en plus de gérer la filière de déchets et de recyclage des textiles.

Dernier argument, vendre ses vêtements sur Vinted permet d'arrondir les fins de mois en se débarrassant la partie inutile de nos armoires ? Sans doute, mais qui trie, publie les articles à vendre, s'occupe de l'expédition ? Les femmes, bien sûr, tout en permettant à la plateforme d'empocher des frais à chaque vente ! Vinted ne permet malheureusement pas d'identifier les vendeur·euse·s proches géographiquement pour limiter l'impact du transport, contrairement à ce que fait le site 2emain.be par exemple. Pourquoi ? Pour éviter aux acheteur·euse·s et aux vendeur·euse·s de se rencontrer physiquement et d'arranger la vente entre eux·elles, sans payer les frais à la plateforme. Dommage pour les rencontres et le lien social qui sont remplacés par des appréciations laissées sur la plateforme.

Pour te réconcilier avec ton dressing : priorise les solutions de proximité (un vide-dressing entre copines, un message sur le réseau de voisins), soutiens les initiatives porteuses de solidarité (Oxfam, Petits Riens) et les autres magasins de seconde main, qui créent des emplois locaux et indépendants, privilégie des marques engagées et fait attention à la distance parcourue. Et si vraiment, choisis plutôt la livraison en point-relais plutôt qu'à domicile. Elle permet de diminuer de 60 % les émissions. ■

Que fait Financité ?

Que l'on ait des sous ou pas, aborder les questions d'argent est souvent gênant. Pour en parler facilement, Financité a créé les groupes « Pigé, pas pigeons ! » qui proposent aux participant·e·s d'apprendre à piloter leurs factures.

PLUS D'INFORMATIONS :
WWW.FINANCITE.BE/GROUPES-DE-MICRO-EPARGNE

« Comment rester libre malgré la contrainte de l'argent »

THOMAS BAUMGARTNER
écrivain et homme de son. Co-fondateur de Live Magazine, il dirige aujourd'hui le studio wave.audio

Dans « L'Argent des gens, Tentative d'épuisement de nos porte-monnaie », Thomas Baumgartner aborde un sujet tabou à travers dix témoignages : celui de l'argent. De Charlotte, qui revendique volontiers de terme pauvreté à Catherine qui refuse de thésauriser, en passant par Jules, qui explore les façons d'échanger sans argent et Olivier, devenu millionnaire, ce livre raconte comment ils et elles vivent l'argent.

Propos recueillis par Morgane Kubicki

L'Argent des gens, Tentative d'épuisement de nos porte-monnaie, Thomas Baumgartner, Editions Faubourg, 200 pages, 18 euros.

Vous avez trouvé dix profils très différents qui ont tous en commun d'oser parler d'argent. Cela a été difficile de les convaincre ?

Ça n'a pas été compliqué. Je pensais d'ailleurs que ce serait plus difficile. J'ai voulu que ces personnes soient différentes dans la classe sociale, le salaire et d'un point de vue géographique. Je présentais une petite note ou je disais d'emblée que j'allais demander combien ces personnes gagnent. Il pouvait y avoir des réticences parce qu'elles ne sentaient pas légitimes, mais j'expliquais qu'il n'y a pas une expertise préalable. Ce qui m'intéresse, c'est le parcours. Cette petite note me permettait d'enclencher une discussion. Je n'ai pas eu de mal à les faire parler et, ensuite, de découvrir encore mieux : toutes avaient une pratique réfléchie autour de l'argent.

Il en ressort que nous avons toutes et tous un rapport complexe à l'argent, que ce soit parce qu'on n'en a pas assez ou qu'on en ait beaucoup.

Dans les témoignages, il y a en effet celui de Charlotte, qui revendique sa pauvreté. Elle ne revendique pas de l'être, mais elle revendique le terme qu'elle ne veut pas cacher. Ayant un parcours de militante politique, elle avait un propos sur l'économie au sens large. Charlotte arrive à passer d'un exemple totalement personnel à une vision très large de la situation politique. C'est une des rares qui parle d'emblée du pouvoir d'achat. À côté, il y a Olivier, qui est millionnaire. La difficulté était de trouver quelqu'un d'assez riche qui accepte de parler de son rapport à l'argent. Mais Olivier a un passé de militance politique qui crée un propos. J'allais chercher chez lui ce rapport politique au monde, mélangé à son ancien métier de directeur d'une grosse entreprise. Face à des grandes fortunes, je pense qu'il est plus compliqué de parler du rapport quotidien à l'argent. Je crois que les gens qui sont dans cette situation là pensent plus au patrimoine. Il y a une crainte qu'on finisse par leur demander « et alors, qu'est-ce que vous en faites ? » qui est une sorte de jugement de valeur. Je n'ai pas ressenti ça avec Olivier.

Vous aviez peur du jugement de valeur ?

J'y allais sans préjugé. Ce qui bloque le plus, c'est le jugement social, que ce soit dans un sens ou dans l'autre. Ce qui m'a surpris, c'est qu'en allant chercher le rapport à l'argent, les gens se racontent. Plus on tire la pelote de la question de l'argent, plus on parle d'enfance, de rapport au travail, de la façon de mener sa vie… C'est assez systématique. Dans le témoignage de Jules, par exemple, qui cherche à avoir un rapport à la vie qui ne soit pas conditionné par l'argent, il finit par en cherchant à l'éviter à le placer au centre de sa réflexion. C'est une pratique passionnante.

Plus on aborde la question de l'argent, plus on parle d'enfance, de rapport au travail, de la façon de mener sa vie…

Le but de ce livre c'est de démystifier notre rapport à l'argent ?

Le point de départ de ce livre était littéraire : aller chercher des mots qui ne sont nulle part. Je voulais imprimer quelque chose qui n'avait pas encore été imprimé. Je me suis retrouvé à comprendre petit à petit ce que j'allais chercher : les clés d'une potentielle liberté face à une question que je trouve extrêmement contraignante et qui est parfois une priorité alors qu'une vie devrait pouvoir se passer. Du point de vue littéraire, j'ai été jusqu'au bout. Je suis allé chercher des mots sur un sujet banal et invisible. C'est une démarche quasiment politique d'épuisement d'un sujet. J'ai été chercher l'expertise de chacun et chacune. Tout le monde est expert de sa propre expérience. Je leur ai permis de la raconter et chaque témoignage contribue à répondre à la question. Je me suis rendu compte après coup que j'ai fait un livre sur la liberté et sur la façon de garder son chemin malgré cette contrainte de l'argent. C'est une adaptation constante. Les libéraux disent que c'est par l'argent qu'on trouve la liberté. Là, on peut lire le témoignage de gens qui subissent la contrainte de l'argent mais qui ont fini par trouver leur chemin malgré tout.

Ça a changé votre propre rapport à l'argent ?

J'ai compris que, s'il y avait plus de transparence sur les revenus dans le monde de l'entreprise, cela aiderait à en parler plus. La grande crainte c'est le jugement de pairs. S'il y avait d'une manière générale plus de transparence, ça éviterait de fantasmer des rémunérations ou certains abus. Si on limitait la tension salariale dans les entreprises, cela y mettrait un peu plus de justice. C'est quelque chose que je ne formalisais pas autant avant. C'est désormais une certitude. Dans mon rapport personnel à l'argent, je crois que j'en parle plus facilement. Je ne me contraignais pas spécialement, mais je considère maintenant qu'on peut parler du prix des choses ou de combien on gagne. Il y a finalement une très faible culture de l'argent. Je vis toujours l'argent come une contrainte, une sorte d'éléphant au milieu du couloir. Mais j'aime voir comment font les autres.

Vous savez si vos témoins ont évolué suite à la parution du livre ?

Rodolphe m'a dit que cela avait accompagné son désir de stabilité. Je ne dirai pas qui, mais un des témoins a découvert un trésor : 50 000 euros de bijoux sous les carrelages en voulant faire des travaux. Mais ça n'a rien changé. ■

ANALYSE Niveau de prise de tête

L'argent des personnes **détenues**

La privation de liberté entraine souvent une accumulation de dettes difficile à gérer depuis la prison.

Anne Fily

Fin 2023, 11 487 personnes étaient détenues dans les prisons belges. Les personnes qui entrent en prison perdent non seulement leur liberté, mais aussi leur éventuelle source de revenus (salaire, revenu d'intégration, allocation chômage, indemnités de mutuelle). Il leur est par ailleurs très difficile non seulement d'accéder à l'argent qu'elles pouvaient détenir sur un compte bancaire avant leur incarcération mais aussi de prendre des mesures pour gérer les engagements pris dans leur vie d'avant qui ne disparaissent pas avec la détention. Les personnes détenues n'ont en effet plus aucun accès à leur téléphone pour des raisons de sécurité. Les ordinateurs autorisés en cellule ne sont pas connectés à Internet pour les mêmes raisons. Pourtant, la question de gestion de leur argent, mais aussi celle de leurs dettes ne disparaissent avec l'entrée en prison, bien au contraire.

Même en prison, il faut de l'argent

L'argent est un point sensible particulièrement en début de détention lorsque les personnes nouvellement incarcérées s'installent et ont besoin de se procurer des produits de première nécessité (produits d'hygiène, papier WC) et divers biens. À l'exception des trois repas quotidiens, tous les produits et biens nécessaires ainsi que l'accès au téléphone qui permet de maintenir les contacts avec les proches sont à la charge des personnes détenues. Elles peuvent notamment s'acheter, à un prix plus élevé qu'à l'extérieur, des articles de toilette, de la nourriture, des vêtements de sport, des jeux d'ordinateurs, des cigarettes… ou louer certains équipements comme un poste de télévision, un réfrigérateur, un ordinateur ou une plaque chauffante.

En prison, les détenu·e·s n'ont pas le droit de posséder de l'argent liquide. Pour permettre les achats, l'établissement pénitentiaire ouvre un compte au nom de chaque personne sur lequel est déposé l'argent liquide que détenait éventuellement la personne en arrivant en prison, l'argent transféré à partir d'un compte bancaire extérieur et l'argent éventuellement gagné si la personne détenue travaille en prison.

Sans application bancaire ou au site web de sa banque, l'alimentation de son compte personnel à la prison à partir de son compte bancaire personnel ne peut se faire que grâce à une procuration donnée à une personne de son entourage. Lorsqu'une personne détenue est isolée et ne peut donc compter sur des proches, elle peut faire appel au service psychosocial de la prison qui va servir d'entremetteur avec la banque.

Si les personnes détenues sont bien privées de liberté, rien ne devrait les empêcher de disposer de leurs éventuels avoirs bancaires.

Malheureusement, toutes les banques ne donnent pas suite à ces demandes. L'une des grandes banques du pays a ainsi décidé de ne plus donner suite aux demandes formulées par email en invoquant des raisons de sécurité. Les agences contactées exigent qu'on leur remette un bulletin de virement papier prérempli (et payant), ce que la personne incarcérée ne détient pas. Dans la même banque, un employé a même conseillé un recours devant un·e juge de paix afin de désigner une personne de confiance pour effectuer la transaction. Dans une autre grande banque du pays, les demandes par email finissent par être traitées, mais le plus souvent après plusieurs rappels. Le traitement varie d'une agence à l'autre, avec souvent des renvois entre l'agence et le siège.

Outre la question du transfert d'argent vers le centre de détention, les banques ne sont pas non plus très réactives pour exécuter d'autres demandes comme la désactivation de leurs applications bancaires, l'accès au solde de leurs comptes ou l'envoi d'une nouvelle carte au dernier domicile, etc. À cela s'ajoute la difficulté pour le personnel travaillant au sein du service psychosocial d'entrer en contact avec un·e interlocuteur·rice physique. On les renvoie généralement vers les « chat » qui ne sont d'aucune utilité pour répondre à ces problèmes spécifiques.

© Dmitrii Eliuseev – Unsplash

À l'extérieur, les dettes continuent à s'accumuler

La privation de liberté n'interrompt pas les domiciliations et virements automatiques, le remboursement des mensualités de crédit, le paiement du loyer et des assurances et de façon plus générale l'obligation d'honorer les divers abonnements et contrats de consommation (accès à internet, téléphonie mobile, etc.) qui continuent à courir. Les dettes de la vie d'avant peuvent très vite s'accumuler, faute de pouvoir résilier rapidement les contrats en cours.

Il est extrêmement compliqué de résilier tous les engagements pris depuis la prison : il faut connaître les références de ses contrats, savoir à quelle adresse envoyer un courrier, le plus souvent en recommandé. Il faudrait aussi pouvoir accéder aux factures et autres courriers arrivés au domicile. On n'entre pas en prison avec ce type d'informations et il n'est plus possible d'accomplir ces démarches en ligne. Pour celles et ceux qui s'y attèlent, d'autres difficultés se présentent comme le peu d'argent disponible pour payer les frais des courriers en recommandé ou le fait par exemple de ne pas savoir où stocker ses meubles et ses affaires si l'on résilie son bail d'habitation, etc.

Une enquête française[1] a mis en évidence l'accumulation mécanique, mois après mois, voire années après années des impayés. Sur les comptes bancaires, les ordres permanents sont rejetés faute d'entrée d'argent, les découverts bancaires s'aggravent et finissent par générer des frais bancaires supplémentaires. Les banques finissent par clôturer les comptes, ce qui pénalise les détenu·e·s au moment de leur sortie car ils·elles ne disposent plus de moyen pour encaisser une prestation sociale ou un revenu, ce qui retarde leur réinsertion économique et sociale. À ces dettes de la vie d'avant s'ajoutent souvent les sanctions économiques telles que les amendes et les dommages et intérêts dus aux victimes, sans oublier les frais de justice.

Pour rembourser toutes ces dettes, il faudrait que les personnes détenues génèrent des revenus. Certaines d'entre elles sont autorisées à travailler en prison, mais les revenus acquis (entre 0,75 et 4 euros par heure) restent très faibles au regard du montant total des dettes à rembourser.

Il existe peu de données disponibles à ce jour sur l'état d'endettement des personnes détenues en Belgique et sur les possibles solutions qui s'offrent à elles[2]. L'Observatoire du crédit et de l'endettement vient d'ailleurs de lancer un projet de recherche exploratoire sur l'endettement des personnes détenues sous un angle pluridisciplinaire (juridique, sociologique, économique et préventif).[3]

Les personnes détenues sont finalement les grandes oubliées de l'inclusion financière. Cela est d'autant plus injuste que la plupart des personnes détenues sont socialement défavorisées. Leur niveau général d'instruction est faible, nombre d'entre elles ont des problèmes avec l'écrit. La détention, c'est la privation de liberté, mais cela ne devrait pas être la privation de certains droits économiques. ■

1. Ducourant H., Karabel A., Dettes de détenu e s. État des lieux, Rapport de recherche, Université Gustave Eiffel LATTS CNRS, février 2022.
2. Cobbaut Nathalie, « La dette et le prisonnier : des difficultés qui s'additionnent », *Échos du crédit et de l'endettement*, avril 2021.
3. Dehon E., *Les dettes et les détenus – état des lieux en Belgique et à l'étranger*, OCE, octobre 2024.

ANALYSE Niveau de prise de tête

Partager **son énergie** : quels gains ?

S'il est clair que disposer de panneaux photovoltaïques réduit la facture d'énergie, quel est l'intérêt d'en partager son surplus ?

Camille Giegas

PARTAGE

On parle de partage d'énergie quand le propriétaire d'un système de production d'énergie (généralement des panneaux photovoltaïques) décide de partager son excédent d'énergie avec d'autres personnes. Il existe plusieurs modalités de partage : le partage de pair à pair entre deux ménages (ou bâtiments), le partage au sein d'un même immeuble, ou plus largement le partage au sein d'une communauté d'énergie rassemblant un plus grand nombre de personnes plus ou moins disséminées dans la zone de partage (producteurs et consommateurs). ■

© Watt A Lot – Unsplash

Si les installations photovoltaïques font à présent partie intégrante de nos paysages, la pratique du partage d'énergie reste quant à elle assez marginale. Les directives européennes concernant le partage d'énergie ont pourtant été transposées dans nos régions depuis fin 2022, permettant à tout un chacun de se lancer dans cette aventure de transition énergétique.

Une facture d'énergie classique est généralement majoritairement composée du tarif lié à l'électricité en tant que telle selon le prix imposé par le fournisseur ; ensuite, un tarif réseau lié à la distribution de l'électricité (généralement 20 % de la facture) et enfin des frais obligatoires (composés des accises[1], cotisations énergétiques.) Dans le cas d'un partage d'énergie, le tarif du fournisseur est remplacé par le prix de l'électricité convenu (à moindre coût) avec le producteur impliqué dans le partage.

À Bruxelles, des réductions sur certaines parties des frais de réseau sont possibles en fonction du périmètre du partage : ils sont supprimés dans le cas d'un partage dans un même immeuble et réduits de 50 % pour les partages qui dépendent de la même cabine basse tension (que la partage soit de pair à pair ou via une communauté d'énergie[2]). En Wallonie, les frais de réseau ne sont réduits que dans le cas d'un partage au sein du même immeuble. Dans ce cas seulement, on peut s'attendre à une diminution de 80 % des frais de réseaux.

Enfin, le partage d'énergie n'a aucun impact sur les frais obligatoires. Il faut d'ailleurs compter des frais administratifs supplémentaires pour compenser la gestion liée au partage d'énergie (de 10 euros par an à Bruxelles à 126 euros environ par an en Wallonie).

De faibles gains financiers

Le réel avantage se trouve dans le prix de l'énergie qui est moins élevé que dans un contrat classique. En effet, le but de la démarche est de pouvoir acheter de l'électricité à un particulier qui est en mesure de la revendre à un prix inférieur à celui pratiqué par le fournisseur d'énergie. Pour le particulier produisant l'énergie (le prosumer), le partage lui permet de revendre l'énergie non utilisée à un prix supérieur que celui qui serait obtenu si le surplus était simplement injecté dans le réseau. L'objectif est donc de trouver le juste prix d'un commun accord, pour que les deux parties puissent y trouver un intérêt économique.

Bien sûr, le bénéfice tiré du partage dépend également du volume d'électricité partagée consommée. Pour que de l'électricité partagée soit consommée par le bénéficiaire, il faut qu'elle soit disponible au même moment, c'est-à-dire produite et non-utilisée par son producteur au moment T. Dans le cas contraire, c'est de l'électricité du réseau classique qui est utilisée. Le·la bénéficiaire reçoit donc deux factures : celle pour le volume partagé facturée par le producteur et celle du fournisseur commercial. L'électricité partagée représenterait 20 à 40 % de la consommation d'électricité globale d'un ménage.

Il n'en reste pas moins que ces gains financiers sont généralement assez modestes, comme l'explique Benjamin Wilkin, directeur de l'ASBL Energie commune, accompagnant les projets de partage d'énergie : « *Au plus fort de la crise énergétique, les gens impliqués dans des partages ont réalisé des économies de l'ordre de 150 euros par an. Aujourd'hui, c'est redescendu. Mais on reste autour de 60, 70 euros d'économies par an* ».

De réels avantages extra-financiers

Si les gains financiers ne sont pas certains, le partage d'énergie présente toutefois des avantages économiques indirects en renforçant la résilience vis-à-vis des variations du marché. Bénéficier d'une énergie produite localement, c'est s'offrir la garantie d'un prix stable dans la durée et se protéger des flambées des prix liées aux conjonctures du marché mondial.

De plus, en augmentant leurs consommations en cours de journée afin de profiter pleinement de l'électricité partagée (période de production solaire maximale), les participant·e·s au partage allègent la contribution à la pointe du réseau. Selon l'autorité bruxelloise de régulation (Brugel) dans les domaines de l'électricité, cet « *avantage au niveau de la gestion des fluctuations de tension au niveau du réseau* » limite (ou en tout cas retarde) les investissements nécessaires pour renforcer le réseau, qui se répercuteraient inévitablement sur l'ensemble des consommateur·rice·s[3].

Bénéficier d'une énergie produite localement, c'est s'offrir la garantie d'un prix stable et se protéger des fortes augmentations.

La portée démocratique d'un tel projet n'est pas non plus à sous-estimer. « *Les projets de partage d'énergie constituent un instrument décarboné pour lutter contre la précarité énergétique, incluent les classes sociales plus précaires dans les actions contribuant à la transition énergétique et renforcent le lien social à l'échelle locale* », insiste Brugel.

Le partage d'énergie donne donc, à tou·te·s (dont l'ensemble du parc locatif qui n'est généralement pas habilité à posséder des moyens de production d'énergie) la possibilité de consommer de l'électricité renouvelable en accédant à un prix avantageux. Les raisons de participer à un partage sont multiples et peuvent outrepasser l'aspect financier : mettre en place un projet convivial, en faire bénéficier un proche, s'affranchir au moins partiellement des fournisseurs classiques, se réapproprier son énergie.

Cette initiative a le mérite d'inclure tout le monde, y compris les locataires et les classes sociales plus défavorisées, généralement exclues des considérations de transition écologique. ■

1. Impôts indirects qui frappent la consommation ou l'utilisation de certains produits, qu'ils soient fabriqués à l'intérieur du pays, qu'ils proviennent d'un État membre de l'Union européenne ou qu'ils soient importés d'un pays tiers à l'Union européenne. (SPF Finances)
2. Certaines communautés d'énergie n'autorisent d'être membres que lorsqu'ils sont reliés à une même cabine pour bénéficier des meilleurs frais.
3. Brugel, *Coûts-avantages relative aux communautés d'énergie et au partage d'électricité*, Bruxelles, 2023.

ANALYSE Niveau de prise de tête

Le casse du siècle

Les banques centrales ont accumulé des pertes estimées à 230 milliards d'euros à cause des taux d'intérêt élevé sur les dépôts qu'elles reçoivent des banques commerciales. Comment justifier un tel transfert financier au profit de ces dernières et de leurs actionnaires ?

Bernard Bayot

Nous sommes le 21 septembre 2022, l'action de la Banque nationale de Belgique (BNB) ne cotait déjà plus qu'autour de 1 500 euros, son prix le plus bas depuis plus de 20 ans. Et les jours précédents, le cours de l'action s'était effondré suite à des d'informations selon lesquelles la BNB enregistrerait des pertes.

L'institution expliquera peu après qu'elle s'attend à faire des déficits importants : une perte estimée entre un minimum de 600 millions d'euros et un maximum de 800 millions d'euros. Pire, selon ses calculs, il faudra attendre 2027 pour renouer avec la rentabilité. Cela entraînerait des pertes totales d'un montant de l'ordre de 9 milliards d'euros. Ce qui représente quand même 1,7 % du produit intérieur brut de la Belgique, c'est-à-dire de la richesse que notre activité économique génère chaque année.

La stabilité des prix

Une des quatre missions de la BNB est de préserver la stabilité des prix (en plus de veiller à la stabilité financière, assurer la sécurité des billets et fournir un certain nombre de données) en veillant à ce que l'inflation ne soit ni trop élevée ni trop faible. Dans la zone euro, l'objectif est de tendre vers un taux d'inflation de 2 % à moyen terme.

Le principal outil conventionnel de cette politique monétaire est ce que l'on appelle le taux directeur, c'est-à-dire le taux d'intérêt fixé par une banque centrale pour les prêts qu'elle accorde aux banques commerciales qui en ont besoin. Si la banque centrale veut ralentir une inflation trop forte, elle augmente son taux directeur, ce qui provoque une augmentation des taux d'intérêt des banques commerciales, et, comme le coût du crédit devient plus cher pour les ménages et les entreprises qui empruntent, ceux-ci empruntent moins et donc consomment moins. L'activité ralentit, tout comme la hausse des prix. À l'inverse, si la banque centrale estime que l'inflation est trop basse, elle va diminuer son taux directeur pour faire baisser les taux d'intérêt des banques commerciales, le coût du crédit devient moins cher pour les ménages et les entreprises qui peuvent emprunter plus, donc consommer et investir davantage. L'activité s'accélère, tout comme le rythme de l'inflation.

À côté de cet outil conventionnel de la politique monétaire, l'Eurosystème en a dégainé un autre, qualifié de non-conventionnel, entendez nouveau et inhabituel. Il a commencé à acheter des titres financiers sur les marchés dès 2009, mais ces achats se sont intensifiés à partir de 2014 et 2020. Généralement qualifiés d'« assouplissement quantitatif » (quantitative easing ou QE), ces programmes d'achats de titres visaient à stimuler l'économie en y injectant des liquidités. Ils sont la cause principale de la croissance stupéfiante qu'ont connu les bilans des banques centrales de l'Eurosystème ces quinze dernières années.

L'impact

Jusqu'à récemment et pour encourager les banques commerciales à accorder davantage de crédits et ainsi faire reprendre la croissance et l'inflation, la BCE avait décidé d'un taux négatif sur les réserves. Les banques commerciales payaient donc pour stocker leur excès de liquidités et avaient donc tout intérêt à les utiliser pour accorder des crédits. Elles pouvaient même emprunter à taux négatif pour ce faire, ce qui revient à se faire rémunérer pour emprunter. Cette politique des taux d'intérêt négatifs en zone euro a duré jusqu'en juillet 2022, début de la période d'inflation. Pour freiner la demande de biens et services, la BCE relève progressivement ses taux, jusqu'à 2,90 % en mars 2025.

© rc-xyz – Unsplash

Mais la fin des taux d'intérêt négatifs et la rémunération des dépôts auprès d'elles a forcément incité – c'était le but – les banques commerciales à placer leur argent auprès des banques centrales qui l'a donc rémunéré cher et vilain.

Nous avons patiemment collecté les résultats des banques centrales nationales de la zone euro pour l'année 2024. Toutes n'ont pas encore publié leur résultat mais seulement les plus importantes. Résultat ? D'ores et déjà, on peut estimer leurs pertes à environ 70 milliards d'euros ! Les pertes cumulées de l'Eurosystème sont, elles, estimées à 230 milliards d'euros sur la période 2023-2028.[1] Le résultat ? Les pertes des banques centrales font les bénéfices des banques commerciales.

Les pertes des banques centrales font les bénéfices des banques commerciales.

L'addition

En plus de la légitimité de ce transfert financier des banques centrales vers les banques commerciales, se pose la question de savoir qui va payer ? Car toutes ces pertes sont forcément portées dans leurs comptes annuels qui, du coup, ne sont guère brillants. Si les banques centrales étaient des entreprises classiques, elles seraient déjà déclarées en faillite ! Ce qui les sauve est qu'elles ne sont précisément pas des entreprises classiques et qu'elles bénéficient de ce privilège exorbitant liée à leur mission de stabilité financière qui consiste à pouvoir émettre de la monnaie « ad infinitum » et pouvoir par conséquent opérer avec des fonds propres négatifs. Mais lorsqu'une banque centrale enregistre des déficits, c'est une ressource en moins pour le Trésor qui, pour la remplacer, doit arbitrer entre une hausse des impôts, une baisse des dépenses ou l'emprunt sur les marchés.

Comme le rappelle à juste titre Luiz Pereira da Silva, le vice-directeur général de la Banque des règlements internationaux (BRI), organisme international surnommé « la banque centrale des banques centrales », l'inflation est l'impôt le plus régressif possible : ça rogne les salaires, ça affecte la vie des plus pauvres, ça pèse sur le pouvoir d'achat des salariés, ça empêche de se projeter dans l'avenir.[2] Il ne fait donc aucun doute que la lutte contre l'inflation se justifie, notamment en terme de justice sociale.

Pour autant, la dérive à laquelle l'on assiste depuis 2022 avec ce transfert à coup de centaines de milliards d'euros sur la période 2023-2028 des banques centrales vers les banques commerciales et leurs actionnaires, qui réduit d'autant les recettes publiques, est injustifiée et inacceptable. Comme le suggère l'économiste Paul De Grauwe, il convient d'imposer aux banques commerciales des réserves obligatoires dont une partie ne serait pas rémunérée ou, à défaut, au moins d'exiger d'elles des contreparties à la manne financière qu'elles tirent de leurs dépôts auprès des banques centrales. Il peut s'agir, par exemple, de les soumettre à des obligations de résultat en matière de financement de la transition ou de rémunération des épargnants.

Ne pas aller en ce sens serait incompréhensible mais, au surplus, potentiellement dangereux au motif que cette rémunération plantureuse offerte aux banques commerciales est susceptible de menacer l'indépendance des banques centrales et de fragiliser la nécessaire confiance des citoyens et des marchés financiers. ■

1. Christophe Nijdam, « Pertes des banques centrales : est-ce grave docteur ? », *Revue Banque*, 14 mars 2025.
2. Eric Albert, « L'inflation est l'impôt le plus régressif possible », *Le Monde*, 26 juin 2022.

SOCIÉTÉ ANONYME

Même si elle a pris la forme d'une société anonyme, la BNB est donc une institution d'intérêt public. Son capital de dix millions d'euros est détenu pour moitié par l'État belge tandis que l'autre moitié est négociée en bourse et peut donc être achetée par n'importe qui. La Belgique est ainsi l'un des seuls pays au monde dont la banque centrale est cotée en bourse. Et même, à l'origine, l'actionnariat était totalement privé et constitué des banques privées qui, jusqu'alors, s'occupaient d'émettre des billets. En 1948, l'État a acheté la moitié des actions lors d'une augmentation de capital, situation qui a perduré jusqu'à ce jour.

Mais, au fond, est-ce une bonne affaire de détenir des actions de la BNB ? Pas tellement si l'on en croit l'évolution de son cours de bourse. Si une action de la BNB se négociait plus de 2 400 euros il y a 5 ans – si l'on remonte plus loin dans le temps, elle a atteint jusqu'à 4 000 euros –, elle n'en vaut plus qu'entre 300 et 350 euros actuellement (avril 2025).

BRUXELLES

Soutenir la presse libre

Wilfried raconte la Belgique

Fondé en juin 2017, Wilfried, un média belge unique, publie un magazine en papier quatre fois par an. Avec un contenu axé sur la Belgique, le magazine propose des interviews, des récits en coulisses, des reportages et des chroniques sur la politique belge, mêlant l'approche documentaire à l'art du récit. Le magazine, tiré à 9 000 exemplaires, est disponible dans plus de 1 300 points de vente en Belgique et en Europe via une boutique en ligne.

« *En toute modestie et à notre petite échelle, Wilfried est devenu un magazine de référence en Belgique qui a pu faire le débat, faire l'actualité et qui a pu se retrouver dans les assemblées parlementaires* », se réjouit le rédacteur en chef adjoint du magazine. À travers des enquêtes pointues, Wilfried a révélé plusieurs affaires marquantes, comme le scandale « Europa Gate » ou encore les enjeux du narcotrafic au port d'Anvers.

Aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin de médias libres et indépendants. Lors de sa création, le magazine a d'emblée souhaité fonctionner sous forme de coopérative afin d'appartenir à ses lecteur·rice·s qui garantissent l'indépendance et la stabilité. Depuis, 600 personnes ont rejoint la coopérative. Vous pouvez les rejoindre à partir de 100 euros ou vous abonner pour 89 euros par an.

WILFRIEDMAG.BE

Médor investigue

En 2014, après deux ans passés à s'embraser sur de grandes idées (encourager le journalisme d'enquête en Belgique) et s'engueuler sur des détails (le nom « Médor » est-il vraiment sérieux ?), une coopérative est née. Depuis, ce sont 1 800 membres qui croient au modèle du magazine et 3 562 abonné·e·s.

Aujourd'hui, chaque numéro se vend actuellement à plus ou moins 5 500 exemplaires. « *C'est énorme, à l'échelle de notre territoire. Mais ce n'est pas suffisant pour continuer* », regrette Médor qui rappelle que 30 % de ses points de vente ont fermé alors que le prix de vente du magazine n'a pas bougé depuis son premier numéro.

Pour publier ses enquêtes sur l'hypersurveillance, le marché des anti-douleurs ou les inégalités dans l'enseignement, le magazine a décidé d'utiliser des programmes « open-source » pour ne plus dépendre de logiciels mondialisés qui, à l'instar des monocultures, finissent par lisser les paysages et appauvrir l'imaginaire. Ils permettent à la coopérative d'activer d'autres manières de travailler, plus collectives et transversales entre les pratiques qui font Médor.

Pour assurer la robustesse de ses outils, les mettre à jour ou les remplacer, Médor a aujourd'hui besoin de fonds et cherche à lever 80 000 euros. Vous pouvez devenir coopérateur·rice à partir de 20 euros. Pour le lire, la formule d'un an à 90 euros vous donne accès à l'ensemble de l'offre sur papier et en ligne.

MEDOR.COOP

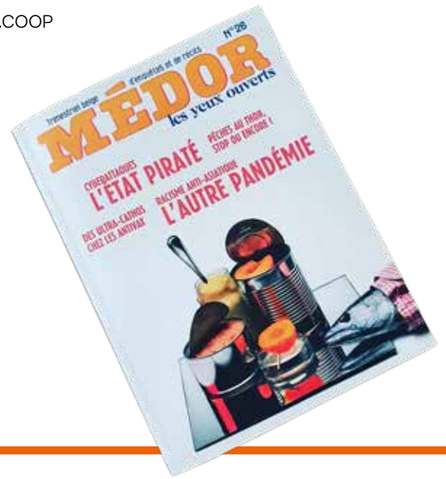

WALLONIE

Du vin et du fromage

La Ferme du Grand Feu, commune culture

À quelques encablures du centre de Namur, sur le plateau de Bouge, cinq paysan·nes passionné·es ont décidé de se lancer dans un projet collectif. Mutualisation des tâches, partage des revenus et entraide sont les maîtres-mots de cette coopérative, offrant une résilience tant économique qu'agronomique.

Sur dix hectares de terres publiques, ce collectif a choisi de diversifier ses activités : maraîchage, tisanerie, fromagerie et élevage de poules pondeuses. La combinaison des cultures et de l'élevage permettra un travail du sol limité et un apport en matière organique. L'objectif ? Offrir aux habitant·e·s des environs des produits frais, locaux et issus de pratiques agroécologiques respectueuses de l'environnement. Le mode de commercialisation en autocueillette et en libre-service sur abonnement implique l'accueil quotidien des mangeur·euse·s sur la ferme.

Si faudra patienter jusqu'à l'année prochaine pour mettre la main sur les légumes, œufs, tisanes et fromages produits à la ferme, le collectif s'active déjà pour convertir l'ensemble des terres en agriculture biologique. L'enjeu de 2025 est d'aménager le terrain et de construire les bâtiments agricoles pour pouvoir démarrer la vente des produits en 2026.

Vous pouvez aider Coraline, Chloé, Robin, Barbara et Florence à financer la ferme en prenant des parts dans la coopérative à partir de 150 euros tout en bénéficiant d'une déduction fiscale de 45 % avec le Tax Shelter.

LAFERMEDUGRANDFEU.BE

Vin du Pays de Herve, effervescence collective

Il y a quelques années, une équipe un peu folle s'est lancée un défi : produire du vin dans la Pays de Herve. La coopérative Vin du Pays de Herve, née en 2017, a donc planté ses premières vignes pour prouver que le sol limoneux et le climat capricieux du plateau peuvent donner naissance à des vins d'exception.

Aujourd'hui, avec plus de 900 coopérateur·rice·s et 12 hectares cultivés en bio, la coopérative produit des blancs secs et effervescents qui bousculent les idées reçues. Mais ici, le vin est avant tout une aventure collective. La coopérative ne se contente pas de produire : elle forme, sensibilise et invite chacun·e à s'investir. Deux fois par semaine, le chai, lieu où se déroule la vinification, ouvre même ses portes aux visiteur·euse·s pour venir acheter ou déguster ses bouteilles directement à la source.

Aujourd'hui, Vin du Pays de Herve a l'opportunité de franchir une nouvelle étape décisive. Dans la continuité du projet initial, un partenariat stratégique avec le Vignoble du Bois de Loë devrait lui permettre d'étendre la surface viticole à 12 hectares et d'utiliser un chai moderne, offrant de nouvelles perspectives de croissance.

Pour passer ce nouveau cap, la coopérative est à la recherche de nouveaux·elles coopérateur·rice·s qui peuvent souscrire des parts à partir de 500 euros.

VINDUPAYSDEHERVE.BE

Toutes les entreprises présentées ont reçu le label Finance solidaire, et garantissent une plus-value sociale et environnementale pour vos investissements.

RETROUVEZ-LES SUR :
WWW.LABELFINANCESOLIDAIRE.BE

Investir solidaire, combien ça rapporte ?

Investir solidaire suppose une contrepartie en faveur de celle ou celui qui met son épargne au service d'un projet d'investissement, pour autant, elle n'ouvre pas le droit de s'enrichir sans limite.

La finance solidaire se différencie du capitalisme financier. Sans entrer dans de longs débats de définition, considérons le capitalisme comme un système fondé sur le libéralisme économique, la propriété privée des moyens de production et le droit de s'enrichir sans limite en cherchant le profit. Quant au capitalisme financier, il désigne un sous-élément du capitalisme, où le profit est basé sur des produits financiers, des ventes ou achats d'actions, ou des spéculations sur les matières premières.

La finance solidaire est donc aux antipodes de ce concept puisque la contrepartie en faveur de celle ou celui qui met son épargne au service d'un projet d'investissement n'est pas forcément ou uniquement financière. Et lorsque la contrepartie est financière, la rémunération est volontairement limitée.

En 2023, le bénéfice généré par les coopératives, associations et fondations était de 646 millions d'euros. Mais seulement une faible partie de ce montant (8,05 %) a rémunéré les apports de capital fourni par les contributeur·rice·s.

En ne distribuant pas l'ensemble du bénéfice, les entreprises augmentent leur robustesse et leur capacité d'autofinancement.

Si l'on considère uniquement les coopératives qui bénéficient de la finance solidaire, elles ont rémunéré les apports de capital à hauteur de 1,04 % en moyenne. Il s'agit des dividendes versés aux coopérateur·rice·s. Pour ce qui concerne les coopératives dont les financements sont labellisés Finance solidaire, la rémunération du capital est légèrement supérieure, soit 1,39 %. La même année, l'inflation totale mesurée sur la base de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) était 2,3 % en Belgique.

© Markus Spiske – Unsplash

Ce choix dans l'affectation du bénéfice a pour effet de conserver une large partie de la plus-value au sein de l'entreprise pour consolider ses fonds propres. Ce choix est par ailleurs largement compris par les coopérateur·rice·s. 73 % des investisseur·euse·s sondé·e·s qui ont participé à la finance solidaire considèrent peu important le dividende escompté en cas de souscription d'actions ou le montant des intérêts attendus en cas de souscription d'obligations.

Les résultats du sondage cependant mettent en évidence une corrélation entre le montant investi et l'attente de rendement : les personnes pour lesquelles le rendement n'est pas ou peu important investissent en moyenne 13 123 euros dans la finance solidaire, contre 20 771 euros celles pour qui c'est (très) important. Pour faire court : le rendement offert par une entreprise joue un rôle important dans l'attraction de profils d'investisseur·se·s qui ont tendance à investir des montants plus conséquents. ■

Durabilité : la marche arrière européenne

Sous couvert de simplification, la directive « omnibus » vide de sa substance les textes adoptés pour améliorer la durabilité et la responsabilité.

© Remy Gieling – Unsplash

Au printemps 2024, le Parlement européen, alors en fin de mandature, adopte un texte historique. La directive sur le devoir de vigilance des entreprises oblige certaines grandes entreprises à identifier, prévenir, atténuer et rendre compte des impacts négatifs sur les droits humains et l'environnement dans leurs chaînes de valeur.

Le texte, affaibli après deux ans d'intenses débats entre les instances européennes, n'en reste pas moins une avancée majeure. Les grandes entreprises doivent, notamment, repérer si ses fournisseurs exploitent des enfants, polluent ou violent les droits des travailleur·e·s et aussi se fixer des objectifs de réduction des émissions de CO_2 réalistes. Il faut toutefois noter que la directive n'impose pas d'obligation de résultat : une entreprise ne sera pas punie parce qu'un fournisseur a violé les droits humains, mais si elle n'a rien fait pour l'éviter.

Ce texte arrive après la mise en place de la taxonomie (qui définit les activités économiques durables sur le plan environnemental) et la directive CSRD, adoptée deux ans plus tôt, qui impose à près de 50 000 entreprises en Europe (lorsqu'elle sera entièrement entrée en vigueur), de publier un rapport sur les questions de durabilité, notamment environnementales, sociales et de gouvernance.

Un seul mot d'ordre : la simplification

Seulement voilà, à peine mises en place ou adoptées, ces réglementations sont jugées par certains (comprendre par les lobbys) trop lourdes pour les entreprises. Elles entraîneraient des coûts considérables et un enfer administratif.

Entre alors en scène la directive omnibus. Elle vise spécifiquement à rationaliser ou simplifier les réglementations en lien avec la durabilité. Début février, la commission invite donc les entreprises et associations professionnelles à deux journées de consultation. Le secteur de l'énergie et de la finance y est particulièrement représenté. À l'inverse, les entreprises qui ont défendu ces directives n'ont pas reçu de carton d'invitation, tout comme les acteur·rice·s de la finance durable ou de l'économie durable, ni aucune organisation dédiée à la responsabilité sociale des entreprises.

Le résultat : Reclaim Finance a analysé les demandes de quatre groupes industriels majeurs reçues par les commissaires et a noté un très haut degré de similitude entre les mesures incluses dans l'Omnibus et ces demandes.

Passées au Parlement européen début avril, les textes ont donc été « simplifiés ». Seules les entreprises de plus de 1 000 salariés et un chiffre d'affaires supérieur à 450 millions d'euros devront désormais se soumettre à la taxonomie. En ce qui concerne les deux autres directives, les amendements visaient à réduire drastiquement le nombres d'entreprises concernées ou carrément vider de sa substance la réglementation. La diligence raisonnable de la chaîne de valeur pourrait être limitée aux fournisseurs directs ou annulée pour les entreprises de moins de 500 employé·e·s. Il n'y aurait parallèlement plus aucune obligation de mettre un plan de transition crédible. Les député·e·s ont voté une mesure d'urgence visant à reporter de deux ans l'application des directives. Le contenu, lui, doit encore faire l'objet d'importantes négociations. ■

© Omid Armin – Unsplash

72 heures chrono : le cash, un atout majeur

L'Union européenne conseille de préparer un peu d'argent liquide pour se préparer en cas de crise.

Didier Palange

Comme à l'approche d'un accouchement où l'on conseille de préparer sereinement sa valise quelques semaines bien avant la date annoncée, l'Union européenne nous conseille de préparer un « kit de résilience ». S'inscrivant dans « la stratégie de préparation et de gestion des crises », l'objectif de ce kit est de lister le matériel nécessaire aux ménages afin d'être autonome au moins 72 heures en cas de crise. À ce stade, le « guide » (à moins qu'il prenne finalement la forme d'un sac équipé comme une boîte de secours) nous invite à prévoir une dizaine de produits comme : de l'eau, de la nourriture, des piles, des allumettes mais aussi, nos papiers d'identité et… de l'argent liquide !

Alors que le kit vise à nous rassurer, l'idée d'y prévoir du cash a de quoi nous inquiéter bien qu'elle ne soit ni étonnante, ni neuve. En effet, nous inviter à stocker du cash confirme implicitement que le réseau financier de consommation pourrait être non seulement visé mais atteint. Difficile à digérer alors que la sécurité est en première ligne des arguments du secteur bancaire pour nous enrôler quasi de force vers un usage exclusif de l'argent numérique.

Après de nombreuses années de désertification bancaire faisant disparaître les agences et les distributeurs, on pourrait ironiser en disant que trouver du cash est déjà un combat. Qu'en sera-t-il en cas de problème électrique, internet et/ou de difficultés de se déplacer sur de longues distances ?

Depuis près de 15 ans, de nombreux·euses citoyen·ne·s n'ont pas attendu ce contexte de crise imminente pour se poser les questions d'autonomie financière. Ils·elles ont déjà tissé des réseaux d'échange et solidarité de petite taille mais efficaces et réactifs comme le sont les Systèmes d'échanges locaux (SEL), les donneries, les Repair cafés permettant de répondre à de nombreux besoins sans dépendre du marché et donc de l'argent bancaire. Parmi eux bien entendu, il y a les monnaies locales et citoyennes qui, aujourd'hui, ont l'avantage à la fois de disposer de billets imprimés (et sécurisés) mais aussi d'un réseau d'opérateur·rice·s allant des producteur·rice·s, aux commerçant·e·s en passant par les associations et professions libérales sans oublier les équipes expérimentées pour faire circuler ces moyens de paiements.

Il ne s'agit pas de se vanter d'un « on l'avait dit », mais de mettre en avant, comme les ASBL de monnaies citoyennes le font depuis longue date. L'importance non seulement du cash mais aussi de soutenir les initiatives citoyennes qui travaillent à préparer et entretenir des outils de résilience économique tout en les rendant crédibles avant qu'ils ne deviennent une nécessité !

Comme nous n'imaginons évidemment pas qu'Hadja Lahbib, en charge du dossier au niveau européenn glissera 200 Zinne, Brawette, Carol'Or, Solatoi, Semeur, Orno, Volti… il nous incombe de pratiquer les réseaux locaux et les outils à taille humaine sans attendre l'Union européenne, ni une nouvelle crise ! ■

POUR ALLER PLUS LOIN : « CASH ET MONNAIES LOCALES CITOYENNES : COMMENT LES MLC PEUVENT AMÉLIORER L'ACCÈS AU CASH », DIDIER PALANGE, DISPONIBLE SUR WWW.FINANCITE.BE

GEMBLOUX Orno

L'art de rien

Pour promouvoir l'art sous toutes ses formes, l'Art de rien organise des ateliers hebdomadaires d'art de la scène (improvisation, art dramatique) et des stages pour enfants. Ceux-ci sont donnés par des artistes et pédagogues formé·e·s et expérimenté·e·s à l'écoute des besoins des participant·e·s aux ateliers. Tout au long de l'année, l'ASBL propose aussi des actions culturelles à prix libre.

WWW.LARTDERIEN.BE
Chaussée de Wavre 37, 5030 Gembloux

SCHAERBEEK Zinne

Legally Mel

Les contrats et les procédures ne servent à rien s'il faut un diplôme en droit pour les comprendre. Avocate spécialiste en protection des données, Mélanie Gerlache aide votre entreprise à développer ses activités dans le respect des lois de protection des données. Et tout ça en Zinne !

WWW.LEGALLYMEL.COM
Boulevard Auguste Reyers 109, 1030 Schaerbeek

CHARLEROI Carol'Or

Carolo Store

Dans le supermarché des super-producteur·rice·s, environ la moitié sont aussi coopérateur·rice·s de la structure, ce qui leur permet d'avoir un rôle majeur dans les décisions prises au sein de la coopérative (fixation des prix, choix de produits). Presque toutes les filières y sont représentées : miel, maraîchage, viandes, produits laitiers, grandes cultures, fruits, épicerie… Foncez donc y faire vos achats en Carol'Or.

WWW.CAROLOSTORE.BE
Avenue de Philippeville 284, 6001 Marcinelle

ATH Solatoi

Up-Toi !

Psychologues, graphothérapeute , logopèdes, coach, orthopédagogue, enseignante, le centre pédagogique et thérapeutique Up-Toi propose une prise en charge pluridisciplinaire et bienveillante des enfants qui rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages.

WW.UPTOI.BE
Rue de l'abbaye 97/2, 7800 Ath

BARVAUX-CONDROZ Volti

La Ferme au clair de lait

Amoureuse des vaches et gourmande par nature, l'élevage bovin et la transformation du lait est pour Claire la combinaison idéale. Elle a donc constitué un troupeau d'une dizaine de vaches laitières, suffisamment petit pour maitriser seule la plupart des travaux mais suffisamment grand pour subvenir à ses besoins. Tout est transformé directement sur l'exploitation, soit en crèmes glacées soit en fromages au lait cru.

CLAIREVANHOOMISSEN.WIXSITE.COM/LA-FERME-AU-CLAIR-DE
Route de Dinant 8/1, 5370 Barvaux-Condroz

LASNE Brawette

La Noucelloise

L'idée d'une bière locale, bio et artisanale traverse l'esprit de deux chefs scouts de l'unité de Noucelles durant leur camp d'été. En octobre le projet devient réalité grâce à Adrien, jeune micro-brasseur basé à Lasne. Depuis, la Noucelloise allie fraicheur, amertume et houblon citra sur les marchés du brabant wallon.

WWW.FACEBOOK.COM/LANOUCELLOISE
Rue de la Libération 16, 1440 Braine-le-Château

Distributeurs de billets

La persévérance et **la mobilisation** finissent par payer

Grâce à la mobilisation de milliers de citoyen·ne·s, l'Autorité belge de la concurrence oblige Batopin à installer 290 nouveaux emplacements cash à Bruxelles, en Wallonie et en Flandre.

En 2019, BNP Paribas Fortis, ING, Belfius et KBC décidaient de sortir les distributeurs de billets de leurs agences (73 % des appareils du pays) pour les transférer à un consortium appelé Batopin.

Ces banques nous promettaient que 95 % des Belges auraient accès à un appareil à une distance maximale de 5 km (à vol d'oiseau !) grâce à une meilleure répartition des appareils sur le territoire.

Dans les faits, il est vite apparu qu'on allait assister à une réduction massive du nombre d'appareils avec une plus longue distance à parcourir pour accéder au cash. On allait ainsi passer de 5 062 distributeurs installés dans les agences des 4 banques à 2 240 distributeurs dits neutres implantés sur seulement 675 à 725 sites d'ici la fin 2024.

À partir de 2021, nous avons donc engagé différentes actions comme la campagne « Soyons cash » avec la pose d'autocollants « Touche pas à mon cash » et la remise d'une pétition au ministre de l'économie. Nous avons aussi organisé des sessions d'information et des ateliers débats. Quand le gouvernement fédéral a décidé de négocier avec le secteur bancaire, nous avons lancé une nouvelle pétition « SOS CASH » avec Test-Achats et OKRA qui a recueilli plus de 33 000 signatures. En parallèle, nous avons participé à plusieurs auditions parlementaires et saisi l'Autorité belge de la concurrence (ABC) sur la base d'une simple question de droit de la concurrence : est-ce que les 4 plus grandes banques du pays, censées se faire concurrence, avaient le droit de s'entendre sur le dos des consommateur·rice·s ?

Au printemps 2022, l'ABC a ouvert une instruction qui a pris fin le 24 mars 2025. Sur la base d'une approche économique quantitative, l'ABC conclut que Batopin a généré, dans sa conception initiale et avec la signature de l'accord du 31 mars 2023 (avec le gouvernement fédéral), un effet défavorable pour les consommateur·rice·s tant sur le paramètre de l'accessibilité aux distributeurs de billets que sur celui de la qualité des services fournis. Pour répondre aux préoccupations de l'ABC, Batopin s'est notamment engagé à fournir 70 sites supplémentaires, soit un total de 1 040 d'ici fin 2027. Au final, ce sont plus de 50 % de sites supplémentaires qui seront déployés par rapport au projet initial de Batopin.

Le combat continue. Nous attendons encore la décision du Conseil d'État dans le recours que nous avons engagé contre le gouvernement fédéral qui a refusé de rendre public l'ensemble de l'accord signé avec le secteur bancaire en mars 2023.

Mais surtout, il reste une dernière bataille à mener : convaincre le politique d'inscrire durablement l'accès aux distributeurs de billets dans la loi car les engagements en cours restent limités dans le temps (2030) et ne sont pas parfaits. ■

Changer de banque ou changer la banque :

les dessous d'une **polémique**

Est-ce vraiment utile de changer de banque ? C'est la question qui agite les réseaux sociaux depuis la publication d'un article du média Bon Pote.

Très suivi pour son approche rigoureuse des enjeux climatiques, Julien Lefournier, un ancien des marchés de capitaux et auteur de l'article, remet en cause un argument que Financité et plusieurs organisations portent depuis des années : changer de banque est un levier concret pour réduire son impact environnemental.

L'article en question, intitulé « Changer de banque pour sortir des énergies fossiles ? » commence fort : « *ce slogan, en apparence séduisant, est non seulement simpliste mais aussi trompeur.* ». On y lit aussi qu'« *il est impossible d'associer spécifiquement des émissions de gaz à effets de serre à un euro que vous avez dans votre compte courant.* »

Bon Pote y démonte méthodiquement les promesses de certaines campagnes citoyennes – comme la nôtre – qui incitent les client·e·s des grandes banques à se tourner vers des alternatives plus vertueuses. Selon le média, l'impact de telles démarches serait quasi nul et risquerait même de détourner l'attention des véritables leviers de transition : la réforme structurelle du système bancaire. En somme, « *changer de banque n'est pas changer la banque* ».

La critique est frontale et cible également les néobanques dites « vertes », à commencer par la jeune fintech française Green-Got, qui promet d'orienter l'épargne de ses client·e·s uniquement vers des projets alignés avec l'Accord de Paris. Pour Bon Pote, ces promesses s'apparentent à du verdissement 2.0, et s'inscrivent dans une logique de « *capitalisme responsable* » qui ne remettrait pas en cause les fondements du problème.

Green-Got, elle, assume pleinement sa stratégie. Dans sa réponse, elle affirme : « *Nos client·e·s retirent leurs dépôts de leur banque majoritairement exposée aux énergies fossiles et les déposent chez nous. Ce faisant, ils·elles entravent la capacité de leur ancienne banque à créer de l'argent pour octroyer plus de prêts.* » Et ajoute : « *Chez Green-Got, nous changeons ce système pour que tout le monde reprenne le pouvoir sur son argent et choisisse le monde qu'il va construire.* »

Chez Financité, cette polémique interroge utilement. Notre campagne « *Changer de banque* » ne repose pas sur l'illusion d'un changement individuel magique. Elle s'inscrit dans une logique politique. Lorsqu'un nombre croissant de citoyen·ne·s déplacent leur argent vers des banques responsables, cela envoie un signal clair. Cela fragilise le modèle économique des grandes banques et les poussent à se remettre en question. Cela donne aussi du poids à un plaidoyer plus large pour une finance réellement au service de l'intérêt commun.

La polémique soulève une question essentielle : les gestes individuels ont-ils encore un sens face aux crises ? Nous pensons que oui, à condition qu'ils s'inscrivent dans une dynamique collective et politique. Refuser d'acheter des produits toxiques, choisir une alimentation plus durable, ou retirer son argent d'une banque climaticide, ce sont des actes qui comptent sans être des fins en soi. Le danger, c'est de rester figé entre deux postures : l'activisme puriste qui juge chaque action insuffisante, et l'inaction résignée.

Il ne s'agit pas d'opposer « changer de banque » à « changer la banque ». Les deux sont nécessaires. Le premier peut envoyer un signal fort. Le second doit devenir une exigence politique. Changer de banque revient à dire « *pas avec mon argent* ». Est-ce que ça suffit ? Non. Mais c'est un début. Et parfois, un bon début peut tout changer. ■

CHANGEZ DE BANQUE EN 2 ÉTAPES :

1. Ouvrez un compte courant dans une nouvelle banque, en ligne ou en agence.

2. Demandez le service de mobilité interbancaire auprès de cette nouvelle banque.

TOUTES LES INFORMATIONS SUR WWW.BANKSWITCHING.BE

Anne Berger
anne.berger@financite.be

BRUXELLES *Cultivez votre* ***autonomie financière***

Le 24 avril, Financité a participé à un bord de scène, suite au spectacle de slam « Pauv'Fille » de et avec Julie Lombe.

Le point de départ est la taxe rose. Vous savez, ces quelques euros en plus en plus payés par les femmes pour ces produits dits féminins, du rasoir jetable rose au prix d'une coupe de cheveux. Dans la suite du spectacle, Julie Lombe passe en revue les coûts financiers portés par les femmes ou les revenus en moins dont elles bénéficient par rapport aux hommes. Elles prennent toutes les couleurs de l'arc-en-ciel : taxe rouge pour les produits et les services liés au cycle menstruel et la gynécologie, la taxe orange qui sous-valorise le travail des femmes, la taxe bleue des banques qui ne soutiennent pas les projets féminins de façon adéquate… Tout y passe : le travail gratuit, les conseils en investissement féminin, les couches lavables, les psys, Virginia Woolf et des dollars qui tombent du ciel ! Humour corrosif, puissance des mots, rythme du slam, tout nous entraîne dans la rébellion de Julie Lombe. On n'en sort pas indemne.

L'échange avec le public, principalement composé d'adolescent·e·s, est riche et respectueux. Les questions et les avis fusent. Beaucoup sont conscient·e·s des inégalités de genre en général, mais peu des inégalités économiques. L'argent semble être un sujet dont on parle peu à la maison, encore moins quand il s'agit de l'autonomie financière de maman… Avec l'actrice, nos conseils aux jeunes filles convergent : renseignez-vous, apprenez à gérer l'argent, cultivez votre autonomie financière ! ■

BRUXELLES *Jeu de l'oie financier*

Les 12 et 13 avril dernier, le mouvement Financité a été dignement représenté au festival HOME (House of Mother Earth).

Tout le week-end, les visiteurs et visiteuses ont participé à des jeux et diverses activités pour repartir avec des envies d'actions concrètes en faveur de la planète, atteignables dans leur quotidien.

La Zinne, monnaie locale de la région bruxelloise, a reçu les curieux·euses avec un outil pédagogique bien concret : un circuit en bois, qui fait circuler des billes, permettant de visualiser le circuit d'une monnaie locale par rapport à celui de la monnaie classique. Un autre groupe de réflexion sur les investissements des institutions financières avait quant à lui travaillé d'arrache-pied depuis le mois de janvier pour concevoir un jeu de l'oie et un quiz dédiés aux impacts des banques, notamment au travers de leur financement octroyé aux énergies fossiles.

Les tables de jeu ont été bien occupées tout le week-end et les discussions fertiles. Si une partie du public était conscient de la problématique, certain·e·s ont pu la découvrir, d'autres l'approfondir ou encore repartir avec des conseils concrets pour changer de banque, via le manuel de changement de banque de Financité. Les échanges ont également été nourris avec les bénévoles de HOME et d'autres organisations intervenantes, permettant d'envisager de futures collaborations. Ce week-end a été sans conteste un succès qui va donner encore plus d'énergie pour organiser d'autres activités autour de l'impact et la responsabilité sociétale des banques. ■

Danaé List
danae.list@financite.be

BRAINE-L'ALLEUD *Éviter les pièges de la consommation*

Seresa Support « Notre Village 1 » collabore avec Financité pour former son personnel encadrant·e les bénéficiaires en situation de handicap

Dans le cadre verdoyant du village d'Ophain, la coopérative Seresa Support, qui gère « Notre Village 1 », offre un accueil de jour et une structure d'hébergement à 240 adultes en situation de handicap mental léger, moyen et profond. Plus de 70 travailleur·euse·s encadrent au quotidien les bénéficiaires dans leur projet de vie individualisé et adapté à leur niveau d'autonomie.

Interpellé·e·s par des difficultés vécues par certain·e·s membres du personnel, les responsables ont contacté Financité pour

organiser plusieurs ateliers de réflexion collective axés sur la consommation et ses pièges. En quatre groupes de dix à douze participant·e·s, nous avons organisé des activités autour de l'argent, des emprunts, du surendettement et des pièges de la consommation.

Les travailleur·euse·s ont rapidement adhéré à la démarche. « *Je ne sais pas ce qu'on va faire ici, mais ça m'intéresse. Et si cela peut m'aider dans ma vie, je prends* », a lancé un·e participant·e en début de séance. Chacun·e avait un parcours de vie unique, et toutes et tous ont enrichi les échanges par leur vécu.

Les animations ont permis d'ouvrir le débat sur la finance, de réfléchir aux risques liés au crédit, et de partager des astuces pour consommer autrement et éviter des situations problématiques.
À la fin des ateliers, tous les groupes sont repartis avec des outils de prévention pour mieux faire face aux difficultés de la vie quotidienne et, surtout, pour prendre le temps de la réflexion avant de souscrire à un crédit ou de faire un achat impactant leur budget. ■

LOUVAIN-LA-NEUVE *Habiter sans posséder, une riche idée*

Un groupe de réflexion se réunit une fois par mois pour construire une alternative à la possession du logement.

Le Mietshäuser Syndikat (MHS) est un réseau allemand de propriétés collectives comptant près de 200 espaces d'habitation et 5 000 habitant·e·s. La pierre angulaire de ce modèle est de privilégier l'usage par les utilisateur·rice·s qui s'organisent en association pour gérer eux·elles-même « leur » habitat mais sans en faire un objet de spéculation lors de leur départ. En effet, via un mécanisme vertueux assez simple de copropriété avec le MHS la revente de bien est rendue impossible mais sécurise les locataires dans leur droit d'occuper le logement.

En Région wallonne, le GRAPH (Groupe de réflexions et d'actions sur la propriété et l'habitat) tente de populariser ce concept et son mécanisme d'habiter sans posséder. Mais bien entendu, les achats en copropriété sans perspective de revente entraînent la mobilisation de moyens de financements dépassant uniquement les habitant·e·s. Il faut donc imaginer des modes de financement originaux mais pas irréalistes. C'est pourquoi un vendredi par mois ce groupe se réunit pour découvrir les modes de financement et co-construire une version adaptée à leur approche préférant par exemple les diverses formes de prêts aux parts de coopérateur·rice·s. ■

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR CE SUJET ÉTONNANT MAIS GÉNIAL, DÉCOUVREZ LE SITE WWW.HABITERLEGER.BE/GRAPH ET REJOIGNEZ LES GROUPES QUI MÈNE AUSSI D'AUTRES RÉFLEXION COMME LES QUESTIONS D'HÉRITAGES.

Lionel Boverie
lionel.boverie@financite.be

GEMBLOUX *Lecture collective et réflexion économique*

La librairie Antigone a accueilli un atelier lecture pas comme les autres.

Un mardi, les chaises sont toutes occupées. Dans la salle annexe, un groupe de lectrices et lecteurs feuillettent des extraits d'un même ouvrage. Des regards curieux, des surligneurs qui grattent, des sourires en coin. C'est le premier arpentage de lecture organisé ici, et l'ambiance est déjà dense.

À l'origine de ce moment, une envie : celle de Laurence Merveille, libraire indépendante, de faire de son espace un lieu d'échange autour des grands enjeux de société. Une salle disponible, une libraire engagée… le projet prend forme rapidement. Le principe de l'arpentage est simple : découper un livre en plusieurs parties pour mieux le digérer collectivement. Chaque participant·e lit une partie, puis vient le temps du partage. Pas besoin d'être expert·e, juste de lire, de ressentir, de réfléchir ensemble.

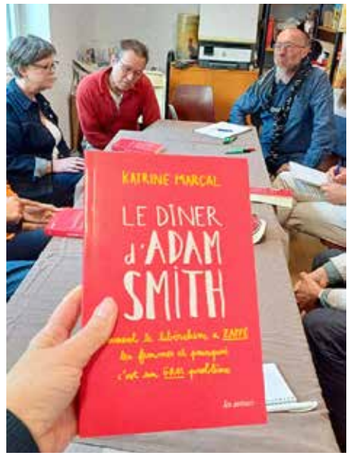

Le choix du livre « Le dîner d'Adam Smith » de Katrine Marçal n'est pas anodin. Un essai percutant sur l'invisibilisation des femmes dans la pensée économique libérale. Le sous-titre pose d'ailleurs rapidement le décor :« Comment le libéralisme a zappé les femmes et pourquoi c'est un gros problème ».

Pendant plusieurs heures, les échanges fusent. L'ouvrage sert de tremplin à des discussions sur le travail domestique, la valeur invisible, les stéréotypes encore bien ancrés dans l'économie contemporaine. Chacun·e y va de sa lecture, de son vécu, de ses interrogations. Une réflexion critique, vivante et collective. Cette première expérience, qui a fait salle comble, en appelle d'autres. Car au-delà du livre, c'est une dynamique citoyenne qui s'est enclenchée : penser ensemble le monde, depuis une librairie, avec un livre pour déclencheur. ■

VOUS SOUHAITEZ ORGANISER CETTE ACTIVITÉ ? CONTACTEZ LIONEL.BOVERIE@FINANCITE.BE

DINANT *Les graines de l'autonomie financière*

Avec un groupe de jeunes accompagnés par l'ASBL Dinamo, nous avons ouvert un espace de discussion et de réflexion sur la finance.

Loin des discours théoriques, nous avons exploré des questions fondamentales : comment faire la différence entre besoin et envie ? Quels sont les mécanismes de la publicité et des promotions en grande surface ? Pourquoi faut-il se méfier du crédit facile ?

Les jeunes qui ont participé aux ateliers sont accompagnés par l'ASBL Dinamo dans des parcours de vie parfois complexes, mais toujours porteurs d'espoir. Ce que nous construisons avec ces jeunes n'est pas seulement une sensibilisation à l'économie ou à la finance mais une manière de reprendre la main sur son quotidien. L'argent n'est pas qu'un outil ; c'est aussi un rapport au monde, à l'autonomie, à la dignité.

En travaillant sur ces questions de manière concrète et adaptée, nous contribuons à leur donner des repères, à renforcer leur esprit critique et à leur offrir des clés de lecture du système économique dans lequel ils évoluent. À Dinant, ce sont des graines qui germent. Et c'est avec ce genre de moments que l'on fait pousser, doucement mais sûrement, un autre avenir. ■

Didier Palange
didier.palange@financite.be

JURBISE *Coquelicoop met le changement de banque au rayon épicerie*

Ce magasin créé en 2019 se transforme régulièrement en café citoyen.

Ne vous fiez pas trop à son nom. Si Coquelicoop trône fièrement sur la vitrine et que son site nous précise qu'il s'agit « d'un magasin coopératif et participatif », cette joyeuse épicerie est en fait une ASBL. Mais bien plus que la forme administrative (qui est d'ailleurs en réflexion), c'est la forme olympique de ses membres qui est à souligner. Lancée en 2019 sur l'idée du Groupement d'achat, l'ASBL a d'abord expérimenté son modèle dans la buanderie d'une membre de leur collectif avant de s'installer à Jurbise. Depuis, le magasin est ouvert 4 fois semaine et dispose aussi d'un comptoir numérique par lequel passer pour commander vos fruits et légumes en privilégiant le zéro déchet et le bio.

Mais l'épicerie du coin se transforme aussi en café citoyen et propose régulièrement des débats au rayon desquels on retrouve la question du changement de banque qui a été mise au programme avec Financité. En effet, nos simples comptes courants et d'épargne classiques permettent aux banques de financer de nombreuses entreprises encore bien trop souvent en lien avec l'économie carbone ou d'autres activités peu compatibles avec les valeurs de Coquelicoop. C'est pourquoi à l'aide du Scan des banques, la vingtaine de client·e·s présent·e·s s'est mise à la recherche d'une banque aussi vertueuse que le magasin qu'ils·elles font vivre. ■

SOLRE-SAINT-GÉRY *Basculons vers une économie locale et florissante*

La monnaie locale de l'Entre-Sambre-et-Meuse propose des ateliers pour faire communauté.

À tort, les monnaies locales sont souvent considérées comme une fin en soi. La mise en circulation de cash ou d'unité numérique n'est en fait qu'un moyen pour favoriser une économie locale plus forte. En effet, chaque unité mise en circulation participe à une boucle vertueuse profitable directement au chiffre d'affaire de chaque professionnel·le du réseau et non pas à l'ASBL elle-même qui se finance principalement via ses cotisations ou parfois quelques subsides.

C'est dans cet objectif de clarification mais aussi dans la volonté de catalyser les dynamiques locales que le Semeur, monnaie locale et citoyenne de l'Entre-Sambre-et-Meuse, a proposé un cycle de 5 séances intitulé « Basculons vers une économie locale et florissante ». Au programme, co-construire entre initiatives existantes des synergies permettant de renforcer leurs impacts pour une économie positive, locale et responsable. Pour ce faire différentes soirées ont abordé les questions suivantes : Quelle économie voulons-nous ? Comment améliorer l'impact des initiatives déjà en place ? Quel rôle pour chacun·e des acteur·ice·s selon leurs spécificités ? Quels freins contourner prioritairement et où trouver les ressources à mobiliser et comment faire naître une communauté ?

En attendant la poursuite de ces travaux à la rentrée, le Semeur lancera sa version numérique de monnaie locale le 26 juin ajoutant ainsi un outil de plus pour consommer local facilement. ■

PLUS D'INFO : WWW.LESEMEUR.ORG

Audrey Degée
augrey.degee@financite.be

LIÈGE « Les imposteurs du bio » décryptés

Le 16 avril, une douzaine de participants se sont réunis à La Casa Nicaragua pour lire ensemble « Les imposteurs du bio ».

L'auteur, Christophe Brusset, est un ancien cadre de l'industrie agroalimentaire. Son livre, Les imposteurs du bio, illustre bien l'esprit du festival Nourrir Liège où s'est déroulée la rencontre : comprendre, questionner et avancer vers une alimentation plus juste.

Après une présentation de l'auteur, chacun a choisi un chapitre à lire. Un temps de débat s'est ensuite déroulé chapitre par chapitre, chaque groupe partageant ses impressions avant d'échanger collectivement.

Les discussions ont porté sur la différence entre « bio » et « naturel », mais aussi sur les dérives plus larges du système agroalimentaire. Accaparement des terres en Belgique, cultures bio intensives, multiplication des labels flous : autant de symptômes d'un capitalisme agro-industriel effréné, quitte à compromettre la santé, l'environnement et à s'éloigner des promesses d'une agriculture durable. Des sujets que le livre effleure, et qui ont nourri un débat riche, animé par Canopea, fédération des associations environnementales, Attac, l'Association pour une taxation sur les transactions financières et l'action citoyenne, et Financité. ■

L'ARPENTAGE SERA REPROGRAMMÉ LORS DU FESTIVAL NOURRIR NAMUR, LE LUNDI 6 OCTOBRE EN SOIRÉE.

LIÈGE Le Musée du Capitalisme *a ouvert le débat et des perspectives*

SUIVRE LE MUSÉE : MUSEEDUCAPITALISME.ORG

Le Musée du Capitalisme a investi le Centre Liégeois du Beau-Mur du 17 mars au 19 avril.

Conçu en 2012 par une quinzaine de bénévoles, ce parcours itinérant offre une immersion critique et interactive au cœur des mécanismes du capitalisme.

Organisé autour de quatre salles thématiques dans l'ordre de la visite – Origines, Espoirs, Limites et Alternatives –, le parcours aborde des questions concrètes liées à l'alimentation, la consommation, la santé, le travail, la méritocratie ou encore la finance, sans jargon ni leçon de morale : on manipule, on débat, on rit, et on repart avec plus de questions que de certitudes.

Engagée mais non partisane, l'expo a attiré un public très varié, des écolier·ère·s, certain·e·s déjà engagé·e·s, d'autres en pleine découverte, aux associations de quartier chevronnées, et se présente comme un outil d'éducation à la citoyenneté active et solidaire, sans temps mort au programme. Son escale liégeoise a été un succès grâce à une belle dynamique collective entre plusieurs associations locales. Parmi elles, Financité, qui a animé plusieurs visites guidées, mettant en lumière les dimensions financières du capitalisme et les alternatives possibles. Une belle manière de nourrir la réflexion et les échanges.

Le Musée du Capitalisme n'est donc pas qu'un simple parcours muséal, mais une expérience collective qui suscite le dialogue et invite à repenser nos modèles. ■

Eric Dewaele
eric.dewaele@financite.be

CINEY *Visite d'un héro du local*

Le mois de l'économie locale a fait escale à Ciney à la rencontre des commerces acceptant la monnaie locale.

Un personnage bien vivant, t-shirt blanc estampillé et longue cape rouge, démarche alerte, l'œil vif et le verbe haut, il déambule dans les rues de Ciney par un beau samedi après-midi. « *Et vous Madame, êtes-vous aussi "super locale" ? Et vous, jeune homme, le fait d'acheter local est-il important pour vous ?* » « *Certes, mais le seul argument du "local" n'est pas suffisant.* » « *Ce n'est pas parce que c'est local que c'est bon…* » Échanges et débats au détour d'un trottoir ou d'un coin de rue, questionnement à l'entrée d'un magasin ou devant une vitrine.
Et puis, pour une fois qu'il était à Ciney, Super-Local s'est aussi glissé dans les boutiques partenaires du Voltî, la monnaie locale citoyenne utilisée dans la région, histoire de faire un peu de promotion : quelques échanges, quelques photos postées sur les réseaux sociaux, des sourires, des étonnements et l'équipe du Voltî qui parle des bienfaits de la monnaie citoyenne. SuperLocal intrigue. Sa dégaine et sa petite touche d'auto-dérision empêchent de trop se prendre au sérieux. Sa bonhommie sympathique lui permet d'entrer dans des magasins qui ne sont pas, ou pas encore, partenaires. Une façon légère de présenter le beau projet qui anime l'équipe du Voltî

SuperLocal est la créature d'un réseau de collectifs citoyens créatifs. Ensemble, ils dessinent joyeusement les contours d'une nouvelle vision du commerce à dimension humaine. Plus que jamais, nous en avons grand besoin. ■

LIBRAMONT *Mutualiser les risques pour agir ensemble*

En septembre prochain, le festival des jardins et forêts déploiera ses branchages en Belgique.

L'objectif du festival des jardins et forêts est de faire connaître et de découvrir comment des parcelles boisées peuvent être nourricières tout en régénérant les sols. Avec, en prime une esthétique nouvelle évocatrice du mythique Jardin d'Eden…

Avec la petite équipe du Prédon, un jardin forêt expérimental implanté non loin de Libramont, nous avons entamé une réflexion à propos du type de financement pour cet événement. Comment disposer de la trésorerie nécessaire pour engager des dépenses si l'on n'a pas, ou très peu, accès à un financement public ? Louer du matériel, des espaces, s'engager à défrayer des conférenciers, organiser un bar…

Il s'agit d'expérimenter un dispositif qui permet de mutualiser les risques. Plusieurs hypothèses sont à l'étude comme par exemple créer un premier cercle de participant·e·s qui paient un emplacement sur base d'un tarif en forme de fourchette. Le prix effectivement payé sera, en partie, fonction du résultat financier.

On pourrait aussi avoir des personnes et/ou entreprises qui prêtent des montants en acceptant que le remboursement soit aussi fonction du résultat. Cet équilibre à construire repose bien entendu sur une transparence complète des engagements financiers de chacun·e et sur le tableau des recettes et dépenses. L'engagement volontaire de nombreux acteur·rice·s bénévoles fera aussi partie de l'équation car produire de la richesse collectivement n'est pas qu'une question d'argent.
En prenant le temps de formaliser ces dispositifs, on se donne aussi les moyens de les dupliquer ou d'être source d'inspiration pour d'autres. ■

PLUS D'INFO : WWW.FESTIVALDESJARDINSFORETS.BE

REJOINDRE LE VOLTÎ : WWW.LEVOLTI.BE

AG du 24 mai

En préambule de l'assemblée générale qui s'est tenue le 24 mai à Bruxelles, les membres de Financité ont pu découvrir le jeu de société « Les 7 clichés capitaux du capitalisme ». Créé par SAW-B, il vous propose de rentrer dans la peau d'un·e capitaliste et d'accumuler les milliards. Franchisez vos magasins, faites jouer vos relations avec des ministres, ou tirez parti des situations de crise telles que les guerres ou les pénuries dans le but de devenir le·la plus riche, bien sûr !

Le modèle solidaire a-t-il encore un avenir ?

Partout dans le monde, les droits humains et l'État de droit subissent des attaques, y compris en Belgique. La solidarité est mise à mal : coupes budgétaires, pression sur l'économie sociale, montée d'un capitalisme prédateur... En avril, nous avons donc organisé une série de conférences partout en Belgique francophone pour débattre autour des initiatives qui font le choix de la solidarité plutôt que du profit à tout prix.

La Financité Academy s'agrandit

Cela fait plusieurs années maintenant que Financité propose un cycle en douze séances pour comprendre les bases de la finance. Loin des théories complexes, cette formation interactive s'adresse à toute personne curieuse d'en apprendre plus, que vous soyez novice ou déjà sensibilisé·e aux enjeux économiques. Des dizaines de membres ont déjà suivi cette formation qui va des produits financiers aux secrets de la création monétaire. Depuis, nombreuses sont les personnes à nous avoir demandé la création d'un deuxième cycle pour aller plus loin encore. C'est désormais chose faite !

Nous proposons huit séances supplémentaires : histoire de la finance, économie circulaire, fiscalité, libre-échange, cryptomonnaies... si ces sujets vous intéressent, rendez-vous le lundi soir à partir de septembre.

PLUS D'INFO : WWW. FINANCITE.BE/ FR/ARTICLE/ ACADEMIE-FINANCITE

Nouveau collègue

Au printemps, nous avons accueilli Eric Meunier (eric.meunier@financite.be) qui coordonne désormais les activités d'animation. Bienvenue à lui !

Oui, mais...

Indépendant de la rédaction, le Comité de lecture du Financité magazine, des gens comme vous, réagit à un contenu paru récemment.

Le·la citoyen·ne lambda reste souvent perplexe face à la finance durable. S'il·elle salue les émissions de décryptage et les initiatives comme Financité qui l'aident à démystifier ces sujets, la matière demeure difficile d'accès.

DOSSIER

URABLEMENT NÉFASTE

DOSSIER

SOCIALEMENT IRRESPONSABLE

Dossier du magazine 77

Dans un contexte économique mondial incertain, le·la citoyen·ne se sent de plus en plus impuissant·e. L'écart se creuse entre celles et ceux qui maîtrisent les subtilités des investissements et un grand public qui peine à s'y retrouver et cherche aussi à savoir si les investissements labellisés « durables » sont effectivement encouragés et protégés.
Un des défis réside dans la prolifération des labels, souvent confus, compliquant encore davantage la tâche des épargnant·e·s et investisseur·euse·s. De plus, les critères des fonds dits « durables » paraissent souvent trop lâches et influencés par des intérêts économiques, ce qui compromet la rigueur et la résilience du système.

Outre la régulation qui reste insuffisante face au lobbying et sujette au greenwashing, les sanctions sont trop faibles pour dissuader les mauvaises pratiques. Le contrôle de la transparence est une question centrale : qui garantit réellement que les entreprises respectent leurs engagements ? Même si des institutions comme l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) sont chargées de contrôler les pratiques, elles manquent de ressources face aux pressions économiques et aux intérêts nationaux, chaque pays cherchant à protéger ses entreprises dans un contexte de concurrence internationale et d'incertitude accrues.

Mais ce nouveau chaos mondial va peut-être nous permettre de changer de boussole et viser la robustesse, en privilégiant, comme le préconise Olivier Hamant, une vision à long terme, respectueuse de l'humain et de l'environnement capable de résister aux fluctuations économiques et environnementales imprévisibles.

La finance durable peut être un levier d'un tel changement pour autant qu'elle propose, avec une plus grande transparence et une plus grande rigueur, des investissements clairs, durables à long terme et bénéfiques aux citoyen·ne·s. ■

Le comité de lecture

PHOTO LÉGENDE

Du 1er au 31 mai, Superlocal était de retour dans la rue et chez les commerçant·e·s pour célébrer les bonnes habitudes de consommation et rappeler à tou·te·s que nous pouvons être les superhéro·ïne·s de l'économie locale.

DIDIER PALANGE

Ne vendons pas la branche sur laquelle nous sommes assis·e·s !

La possible vente de Belfius, encore entièrement détenue par l'État, est à nouveau sur la table.

L'idée n'est pas neuve et n'est pas l'apanage de notre gouvernement de droite dure actuel. Revendre Belfius refait surface après n'avoir été évité que de justesse sous le gouvernement précédent considérant seulement que le moment n'était alors pas le bon au vu du marché.

Aujourd'hui l'argument de la guerre en Ukraine et de « l'indispensable » augmentation de dépenses militaires renforcent les vents contraires à toute argumentation pour ne pas se débarrasser des bijoux de famille de l'État belge. Justifié par le manque de moyens financiers, la revente de Belfius comporte un double fond idéologique peu avoué et peu avouable. D'après moi, il vaut cependant mieux apprendre à pêcher que d'offrir du poisson.

Accepter de revendre (même en partie) la dernière banque publique belge, cela revient à la considérer comme un outil dispensable, mais aussi considérer que le secteur n'est pas stratégique ! En 2019 déjà, la campagne « Belfius est à nous », notamment au travers d'une carte blanche de Michel Gevers[1], répondait à l'affirmation néolibérale faite dans les médias selon laquelle « l'État n'avait pas vocation à gérer une banque ».

Aujourd'hui, il existe non seulement une absence de débat démocratique sur l'actionnariat de Belfius mais aussi une amnésie politique sur le réflexe compulsif des banques privées à encaisser les profits et socialiser les pertes. La revente de Belfius (ou de nos parts dans BNP Paribas d'ailleurs[2]) serait une perte à court terme comme à long terme. En effet, en 2025 ce seront 445 millions d'euros de dividendes qui iront tout droit dans les caisses de l'État. Sur les 14 dernières années, ce sont ainsi près de 3 milliards de dividendes qui ont été versés ! Avec une telle décision, le gouvernement ajouterait ainsi le non-sens économique à la liste de ses pratiques douteuses.

Mais on parle finalement peu de l'essentiel. Mieux que des dividendes (dont l'origine n'est malheureusement pas glorieuse sur le plan éthique et écologique), Belfius c'est un volume d'épargne (la nôtre) de plus de 200 milliards. Ajoutez-y le capital de l'État, la capacité qu'ont les banques de prêter, diminué de quelques règles de prudence, vous obtenez une enveloppe monumentale qui pourrait transformer le monde de demain en menant une politique responsable en matière d'environnement mais aussi d'emploi. En faisant partie des grandes banques belges, Belfius est notre ticket d'entrée pour influencer le secteur financier et le marché vers des bonnes pratiques. Alors que les gouvernements successifs n'arrivent pas à se faire entendre, sur la question de l'accès au cash par exemple, Belfius repris en main pourrait être un atout de poids.

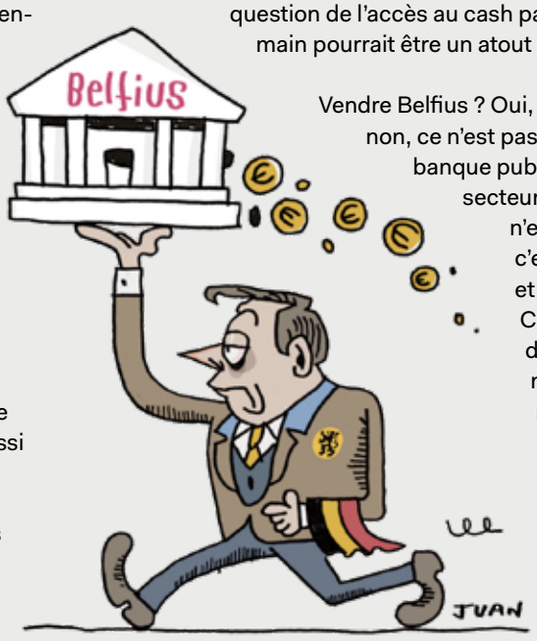

Vendre Belfius ? Oui, la question mérite débat, mais non, ce n'est pas une bonne idée ! Faire de notre banque publique une offrande de plus au secteur privé déjà trop puissant, ce n'est pas « l'œuf ou la poule », c'est décider de vendre la poule et s'engager à acheter ses œufs ! Croirions-nous autant à la fable de la bonne affaire si le gouvernement wallon proposait de revendre notre fabrique d'arme nationale qu'est la FN ? ■

1. « Banques : le privé n'a pas vocation à gérer un service publique », Michel Gerver, Le Soir, 19 avril 2019

2. Carte Blanche Fairfin et Financité - « L'état belge doit changer BNP Paris bas, pas la vendre » - avril 2024